

2021

Rapport annuel

**Prix et qualité
du service public
de prévention
et de gestion
des déchets**

Le mot du président



Après une année 2020 exceptionnelle, 2021 marque une forme de retour à la normalité.

La reprise forte de l'activité économique et de la consommation des ménages se retrouvent ainsi dans les chiffres de la production des déchets qui bondit de 11% et atteint 560 Kg/hab. Ce chiffre est proche de celui de l'année 2019 et reflète une tendance nationale.

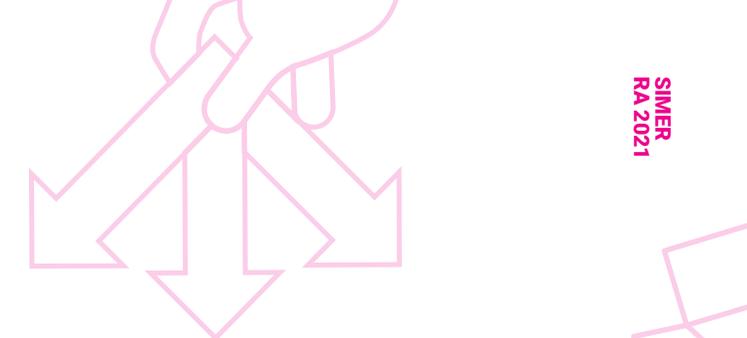
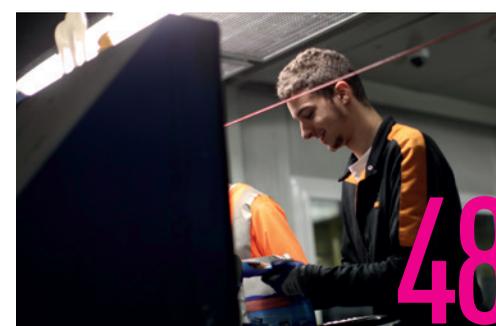
Toutefois, il faut souligner que ce sont les flux valorisables qui connaissent la progression la plus sensible tout particulièrement ceux liés au tri des emballages et du verre qui atteignent un sommet. La fréquentation des déchèteries fut également tout particulièrement forte.

Dans ce contexte, nos projets ont pu suivre leurs cours avec la préparation des nouveaux schémas de collecte associés à la Redevance Incitative ainsi que le déploiement de notre stratégie biodéchets ou la conduite de l'année 1 de notre démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale.

Ces projets forts et structurants doivent permettre d'ici 2025 de donner une nouvelle impulsion à la réduction des déchets sur notre territoire qui est la priorité numéro une du syndicat.

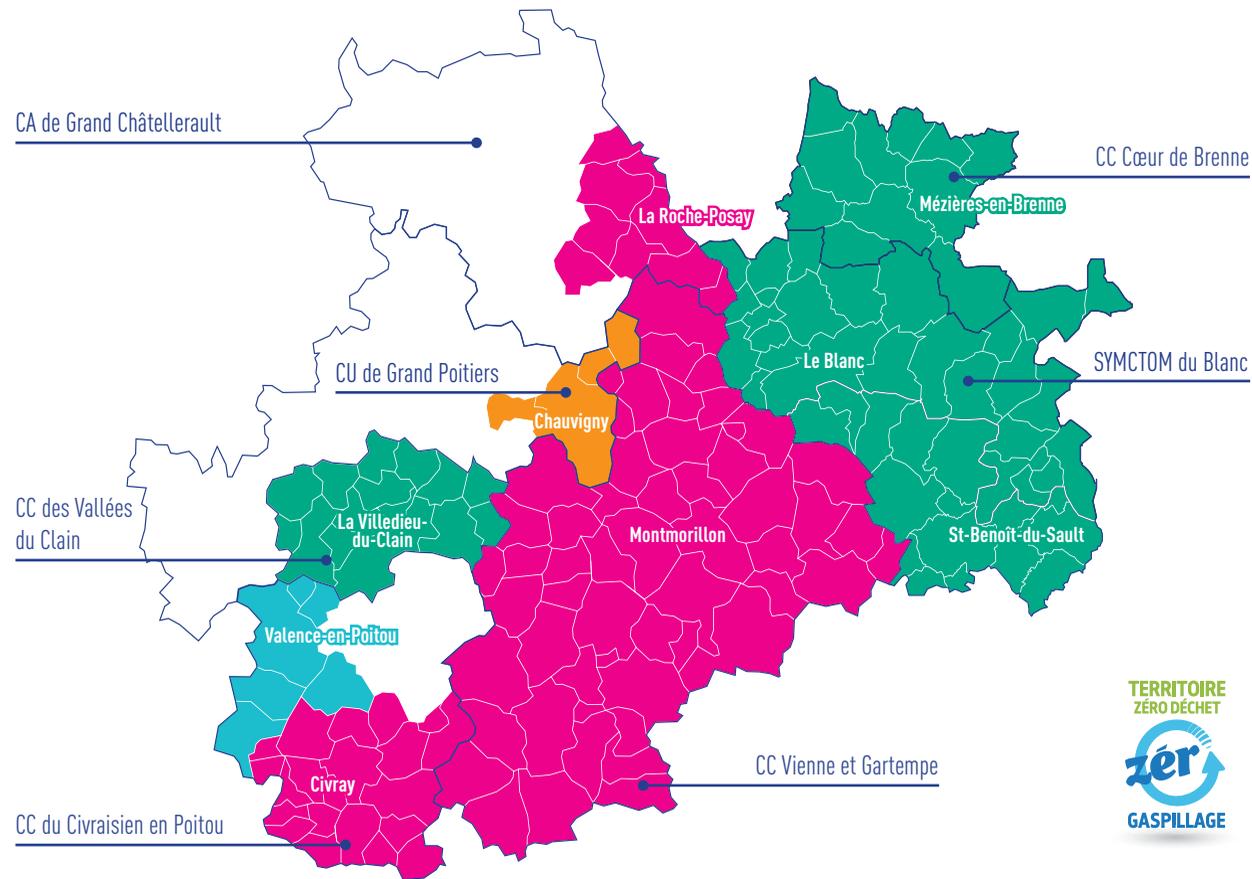
Patrick ROYER,
Président du SIMER

Sommaire



Le territoire	4
La gouvernance	5
Bilan des actions menées en 2021	6
La prévention en actions	8
Les indicateurs techniques de la collecte et du traitement	12
Synthèse des flux collectés et traités	36
Les indicateurs économiques et financiers	38
Le bilan social	48
Projets 2022	52
Organigramme	54
Lexique	55

Le territoire



65 789 habitants

Territoire ayant transféré au SIMER la compétence « collecte et traitement » des déchets
3 EPCI (91 communes)

8 113 habitants

Territoire ayant transféré au SIMER la seule compétence « traitement » des déchets + collecte assurée en prestation
1 EPCI (6 communes de la CC du Civraisien en Poitou)

9 259 habitants

Territoire en convention de gestion
1 EPCI (4 communes de la CU de Grand Poitiers)

Territoires clients du centre de tri du SIMER

La gouvernance



Patrick ROYER
Président



Justine CHABAUD
1^{er} Vice-Présidente,
en charge des politiques de prévention et d'économie circulaire, biodéchets, EIT, réemploi, ...)



Gilbert BEAUJANEAU
Vice-Président en charge de la valorisation des déchets et des équipements qui y sont associés.



Patrick CHARRIER
Vice-Président en charge de la conduite des activités travaux publics.



Josette COLAS
Vice-Présidente en charge de la définition et la conduite d'une démarche qualité au sein du syndicat.



Evelyne AZIHARI
Vice-Présidente en charge du développement territorial et des partenariats avec les collectivités voisines.



Pascal LECAMP
Vice-Président en charge de la sensibilisation des publics et du développement des outils de communication.



Le comité syndical

Collèges « collecte et/ou traitement des déchets ménagers »

DÉLÉGUÉS TITULAIRES*

CC Vienne et Gartempe

ANDRODIAS Christophe
CHABAUD Justine
PORTE Michel
PREHER Pierre-Charles
PUYDUPIN Bruno
ROYER Patrick

CC du Civraisien en Poitou

AUDOUX François
LECAMP Pascal
COLAS Josette
LATU Roland
TEXIER Frédéric

CA de Grand Châtellerault

AZIHARI Evelyne
GEORGES Alain

Le bureau syndical

19 délégués

* Délégués désignés par les EPCI

Bilan des actions menées en 2021



41 000
bacs distribués

51
PAC installés



Redevance Incitative

Concertation commune

10 réunions publiques et élus et 2 webinaires auprès des secrétaires de mairie ainsi que des maires ont été mis en place en 2021 afin d'expliquer au mieux les nouveaux modes de collecte, l'enquête et la distribution des équipements à venir.

Enquête et distribution

La phase d'enquête et de distribution a débuté en mai, avec pour objectif de recenser et d'informer les usagers sur la Redevance Incitative, sur les bons gestes de tri et de leur fournir leurs nouveaux équipements de collecte.

En 2021, 41 000 bacs ont été distribués et 1 200 nouveaux usagers recensés.

Installations des Points d'Apports Collectifs (PAC)

Fin 2021, 51 PAC étaient à disposition des usagers. Certains PAC ont nécessité des fouilles archéologiques d'où un retard pour l'installation de certains.

Communication auprès des usagers

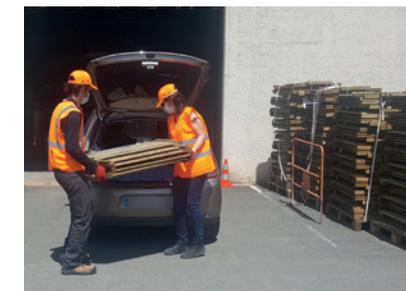
Une vidéo explicative de la Redevance Incitative a été diffusée en français et en anglais sur nos réseaux mais aussi auprès des communes. Un nouveau guide de la collecte et du tri, un mémo-tri accompagné du nouveau calendrier de collecte et un courrier informatif ont été envoyés à tous : particuliers, professionnels et communes en décembre 2021.



Prévention

Stratégie biodéchets

Des dispositifs existants et de nouvelles actions en faveur du zéro déchet ont été fortement plébiscités par les usagers : 2 364 composteurs individuels vendus à prix réduit et 206 aides à l'achat de couches et protections hygiéniques lavables attribuées.



2 364
composteurs vendus sur le territoire du SIMER.



Economie circulaire

Écologie Industrielle Territoriale (EIT)

La démarche EIT rassemble les acteurs économiques autour de l'optimisation de leurs ressources depuis janvier 2021. Cette première année a permis d'identifier près de 140 synergies (échanges de matières, mutualisation de prestations de services ou de transports) sur le territoire de la CCVG. 4 groupes de travail ont été créés autour de la création de filières de valorisation locales (textiles, plastiques, gravats, réemploi).

Réemploi

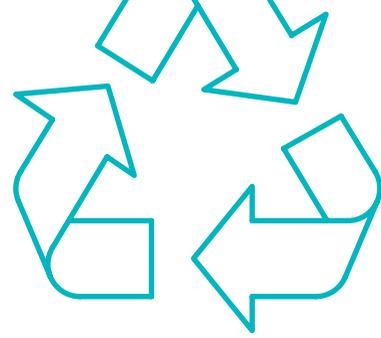
Les espaces dons en déchèteries sont en cours de réhabilitation. Civray, Montmorillon et Lussac offrent la possibilité de réceptionner tout objet ou matériaux réemployables. Ainsi, 16 agents sont formés à l'identification de ce qui peut être des objets pouvant être déposés dans ces espaces et à l'information des usagers.



La prévention en actions

À travers différentes actions, le SIMER accompagne au quotidien les usagers dans leurs pratiques 0 déchet : aide à l'achat de couches et protections hygiéniques lavables, distribution de composteurs individuels à prix réduit, mise en service de sites de compostage collectif et en établissement, animation d'un réseau d'échanges de tiges de bambou, lancement du défi zéro déchet vert, vente de paillage, plaquettes bois et compost, organisation d'ateliers et informations autour du jardinage naturel et de la valorisation en proximité des végétaux et biodéchets.

Ces actions de prévention vont se structurer au travers du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour 2023-2027.





Stratégie biodéchet

Entre 2021 et 2023, le SIMER a pour projet d'atteindre les 3 objectifs suivants :

- Faire naître l'envie de composter auprès des usagers. Cela passe par une acculturation profonde sur la ressource organique avec l'acquisition de nouveaux savoir-faire.
- Impliquer et fédérer les différents acteurs du territoire dans la structuration de la Prévention et la Gestion de Proximité des biodéchets (PGProx), afin de favoriser la mobilisation, l'appropriation et l'autonomisation.
- Donner à chacun les moyens de composter efficacement et durablement avec le compostage individuel ou collectif.



Aides à l'achat de changes lavables

Dans sa volonté constante de réduire les tonnages de déchets enfouis, le SIMER a décidé en 2021 d'accompagner financièrement les usagers de son territoire qui souhaitent acquérir des changes ou protections lavables. Ce dispositif a rencontré un franc succès dès les premières publications avec 188 aides pour l'achat de protection menstruelles lavables et 18 aides pour l'achat de couches lavables sur l'année, soit une enveloppe de 10 000 €.



EIT

La 1^{ère} action fédérant 15 acteurs du territoire, fut de poursuivre le mouvement initié par le département de la Vienne pour mutualiser la collecte et la valorisation des masques usagers en kits écoliers avec l'entreprise Plaxtil à Châtelleraut.

- 20 000 masques = 267 kits écoliers

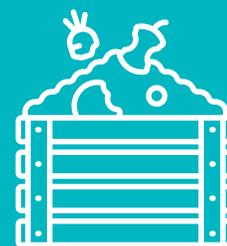
Numérique

En 2020, le SIMER a signé un contrat avec l'entreprise UZER qui a développé une application visant à faciliter le geste de tri. Après deux mois de paramétrage des consignes de tri, de l'emplacement des déchèteries, des bornes à verre, ... l'application a été lancée. Elle est téléchargeable sur tous les smartphones depuis octobre 2021.



2 364

composteurs vendus en 2021



51

zones de compostage collectif ou en établissement



206

aides octroyées pour l'aide à l'achat de changes lavables



48 047 visiteurs uniques sur notre site internet et 1661 abonnés à notre page Facebook



172 publications sur Facebook



630 stop pub envoyés aux usagers



1 création de poulailler collectif soutenu



340 usagers sensibilisés lors d'animations et d'évènements

Les indicateurs techniques de la collecte et du traitement

Les indicateurs techniques donnés dans les pages suivantes illustrent les performances obtenues en matière de collecte et de valorisation des déchets. Ils indiquent également l'organisation et les moyens mis en œuvre.

Les indicateurs portent sur les 85 communes, via leur intercommunalité, qui ont transféré au syndicat l'intégralité de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Figurent également de façon distincte, les autres flux de déchets traités par les installations du SIMER.



Organisation & moyens affectés au service

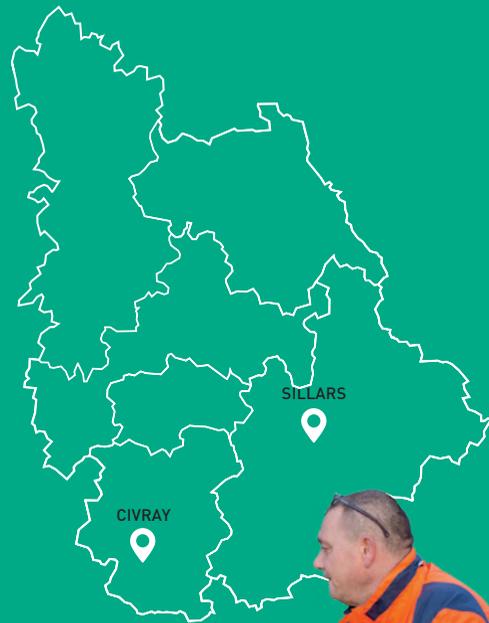


Agents



Véhicules

	Agents	Véhicules
Sillars	25	8
Civray	11	3
Transfert	2	5 (2 tracteurs et 3 FMA)



Centre-ville
Civray
La Roche-Posay
Montmorillon



Porte à porte

Hors centre-ville
+
zone rurale



Porte à porte + Point de regroupement



Ordures Ménagères Résiduelles (sac noir)

2
passages / semaine

1
passage / semaine



Emballages et papiers (sac jaune)

1
passage / semaine

1
passage / semaine



Déchets alimentaires (bac marron 30L)

1
passage / semaine



Textiles Linges Chaussures (borne d'apports volontaires)

45 bornes d'apports volontaires
+ 23 bornes en déchèterie + 45 bornes en points associatifs = 1 borne pour 790 habitants



Verre (borne d'apports volontaires)

328 bornes disponibles sur tout le territoire soit 1 borne pour 176 habitants

Ordures Ménagères et Assimilées par habitant (OMA)

185 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
64% des OMA



291 kg
par habitant
en 2021 d'OMA

106 kg de recyclables
36% des OMA



52 kg d'emballages et papiers
18% des OMA



49 kg de verre
17% des OMA



5 kg de textiles
2% des OMA

La collecte des ordures ménagères résiduelles



- 40 kg
par habitant d'ordures ménagères résiduelles (sac noir) depuis 2010, soit -18%

La production d'ordures ménagères résiduelles est demeurée stable en 2021.

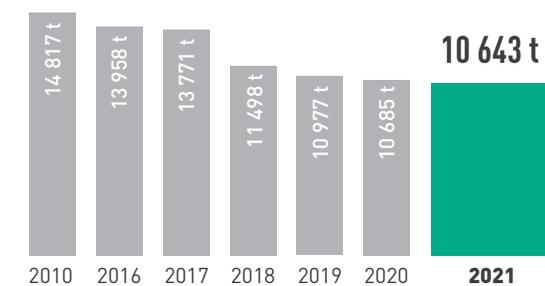
Cela constitue un coup d'arrêt dans la baisse continue des ordures ménagères résiduelles depuis 2010.

Cela peut s'expliquer essentiellement par une reprise en 2021 de l'activité économique et de la consommation des ménages, suite aux différentes périodes de confinement connues en 2020.

Les performances de notre territoire sur ce point restent meilleures que celles de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Évolution des tonnages d'OMR entre 2010 et 2021

(en incluant les modifications de périmètres)



Depuis 2018, le périmètre syndical a été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), ce qui influe sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus.

La collecte des emballages et du papier



+ 9 kg
par habitant d'emballages et de papiers recyclables (sac jaune) depuis 2010

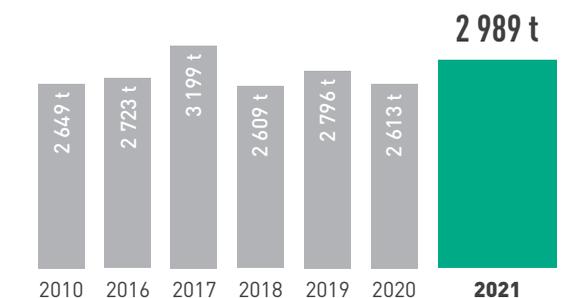
Après une année de contraction en 2020, en raison des périodes de confinement, la collecte sélective des emballages et du papier a connu en 2021 une reprise significative avec une hausse de 14%.

Depuis 2010, la performance par habitant de collecte sélective des emballages et du papier a progressé de 20%.

Les performances du territoire sont conformes à celles des autres collectivités de la Vienne.

Évolution des tonnages d'emballages et papiers entre 2010 et 2021

(en incluant les modifications de périmètres)



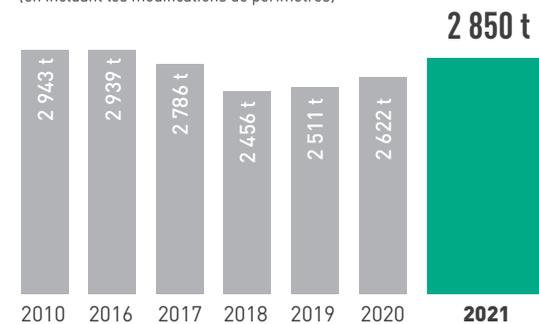
Depuis 2018, le périmètre syndical a été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), ce qui influe sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus.

La collecte du verre



Évolution des tonnages du verre entre 2010 et 2021

(en incluant les modifications de périmètres)



Depuis 2018 le périmètre pris en compte a été modifié (sans GP).

La collecte sélective du verre fut à nouveau bien orientée en 2021 avec une croissance de 9%.

Depuis 2010, la hausse du ratio par habitant est de 11%. La densification du parc de bornes à verre entamée en 2021 doit contribuer à cette bonne tendance.

Les performances du territoire sont supérieures à la moyenne de celles observées dans les autres collectivités du Département ou de la Région.

La collecte du verre est déléguée à un opérateur privé *Garnier Logistique et Transport* (44150 St-Géréon), dans le cadre d'un marché conclu en 2019 pour 5 ans.

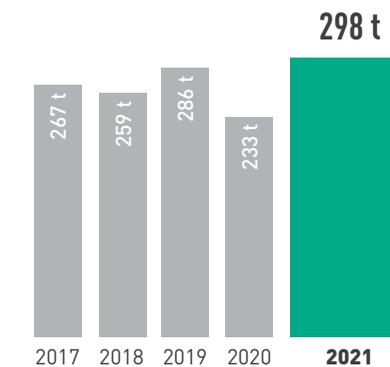


La collecte des textiles, linges de maison et chaussures



La collecte des TLC est assurée par l'association *Le Relais* (Creuse).

Évolution des tonnages des TLC entre 2017 et 2021



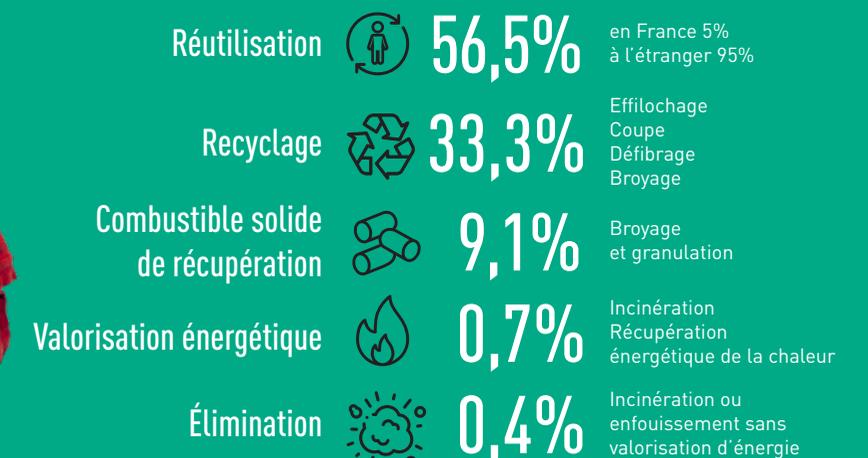
298 tonnes

collectées en 2021

+ 65 tonnes

par rapport à 2020

La deuxième vie des textiles et chaussures après le tri



Les apports en déchèterie

-  16 déchèteries
-  20 ETP, soit 32 132 heures d'ouverture
-  8 camions polybenne
-  5 remorques
-  8,5 ETP, soit 13 623 heures
-  5899 rotations



269 kg par habitant de déchets apportés en déchèterie (hors CUGP) dont

-  105 kg/hab de déchets verts + 22 kg/2020
-  62 kg/hab de tout-venant + 8 kg/2020
-  23 kg/hab de déchets mobiliers + 6 kg/2020

+ 43 kg/hab par rapport à 2020
250 kg/hab en 2020 en Nouvelle-Aquitaine
231 kg/hab en 2019 dans la Vienne

77% des déchets sont valorisés (hors gravats)



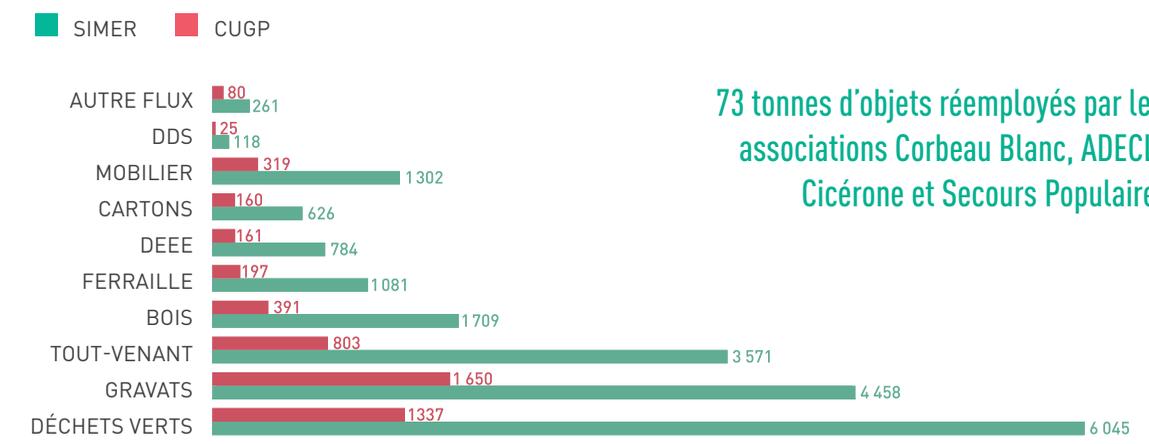
Après deux années consécutives de baisse, les apports en déchèterie ont augmenté de 18% en 2021.

C'est notamment les apports de déchets verts qui connaissent la hausse la plus sensible avec 25%. Ils représentent à eux seuls 39% des déchets (hors gravats) collectés en déchèterie. Parmi les autres flux de matières valorisables, c'est la filière « mobiliers » qui connaît l'augmentation la plus spectaculaire (+31%). Les apports de cartons, de déchets d'équipements électriques et électroniques, de ferrailles croissent également respectivement de 14%, de 12% et de 7%.

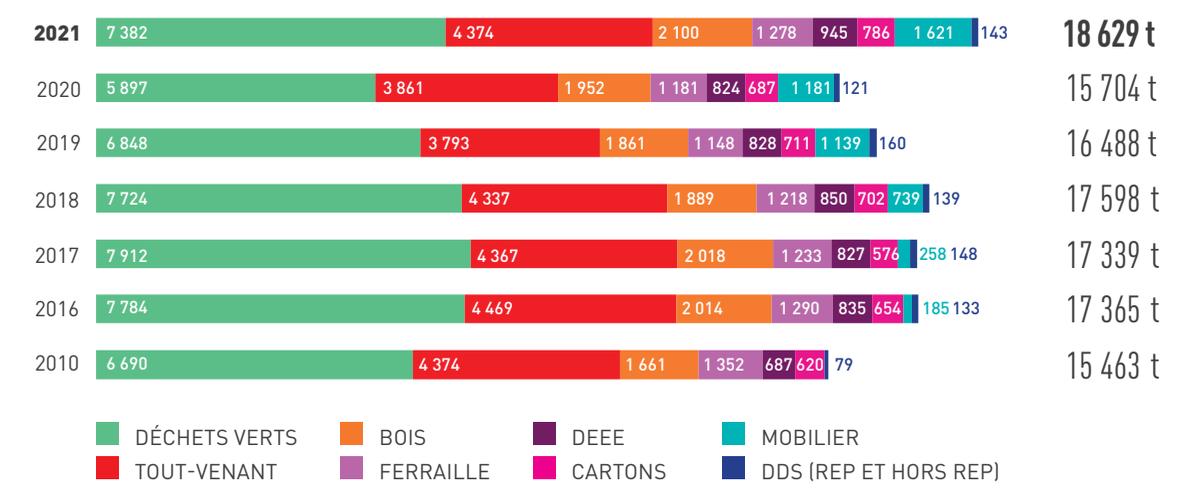
Ces évolutions s'expliquent essentiellement par une fréquentation accrue des déchèteries par les particuliers et surtout les professionnels avec la reprise de l'activité économique.

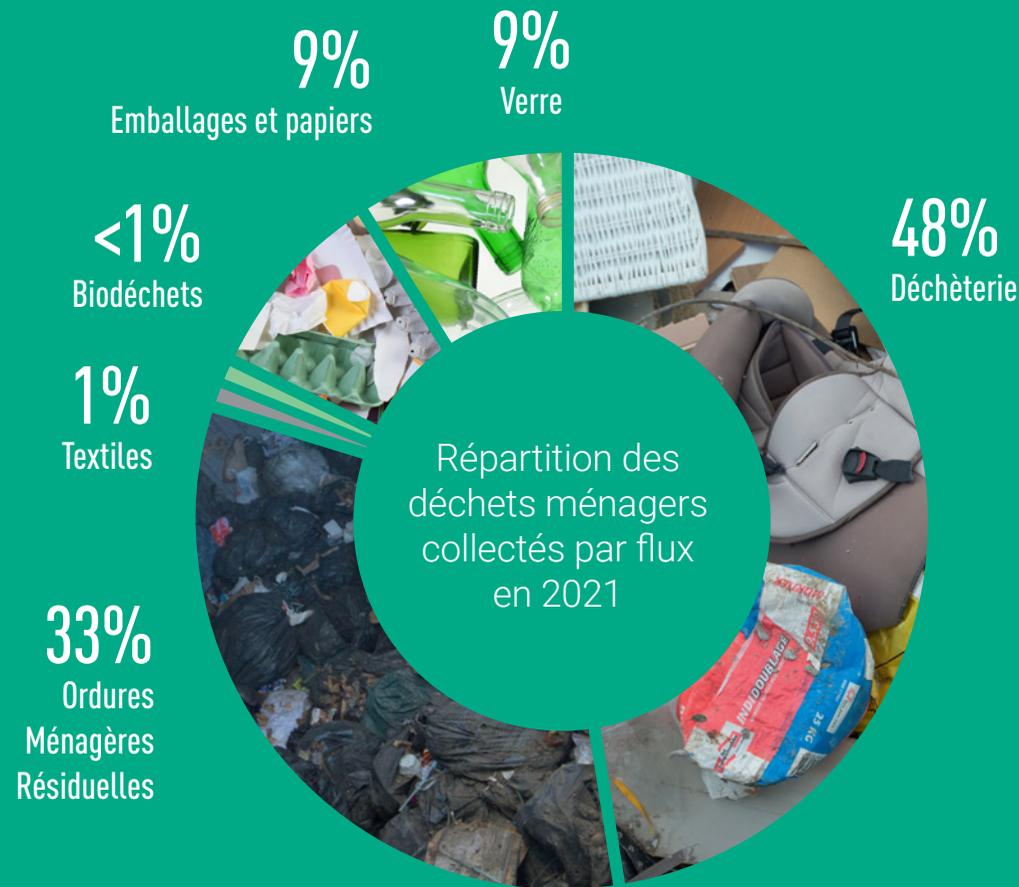
Les performances de valorisation (hors gravats) gagnent 1 pt et atteignent 77%.

Tonnages collectés en déchèterie / flux / producteur en 2021

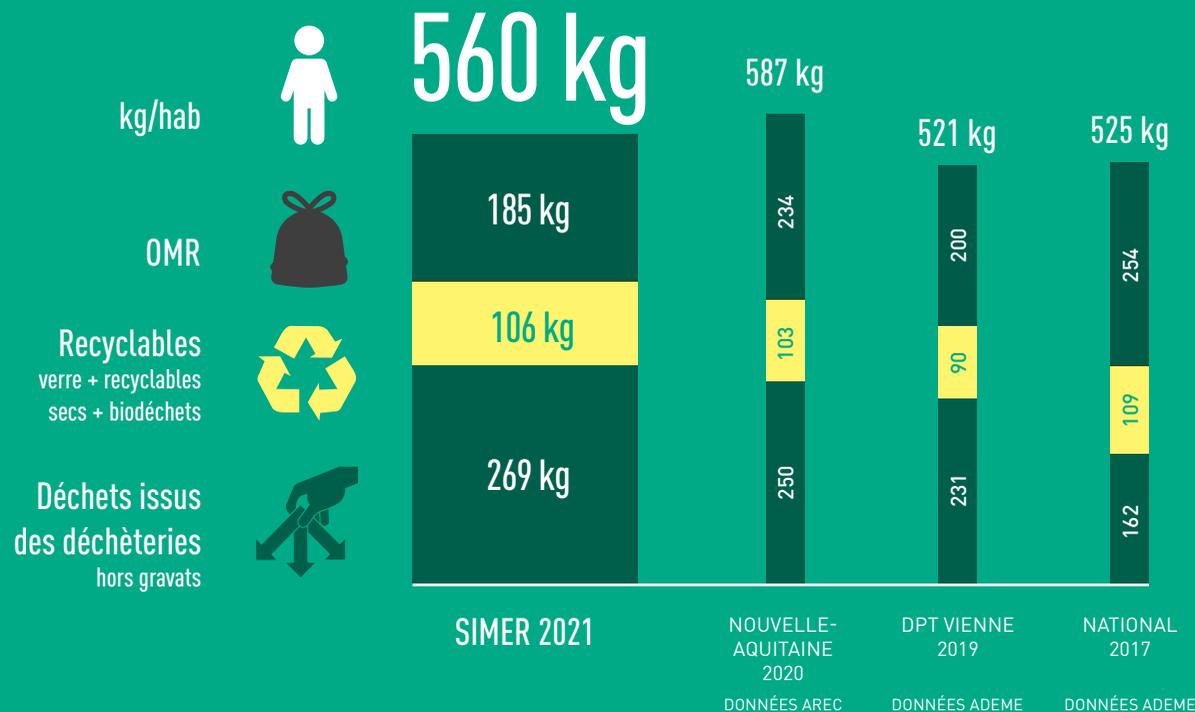


Évolution des tonnages collectés en déchèterie entre 2010 et 2021





Kilos collectés par habitant en 2021



Mesures prises pour prévenir l'impact environnemental de nos activités

Actions menées en 2021

- Installation d'une station de lavage et d'un système de traitement des eaux pour la nouvelle agence de collecte basée à Civray.
- Amélioration des réseaux d'eaux résiduaires pour un meilleur traitement de celles-ci (Eco-Pôle).
- Renforcement du suivi concernant la gestion des pollutions sur les différents sites (procédures).
- Utilisation de produits éco-labellisés pour l'entretien des locaux.



Actions prévues en 2022

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne décharge de Savigné.
- Mise en place d'éco-pâturage sur le site de l'Eco-Pôle.

Le traitement



En 2021, tous flux et tous territoires confondus, le SIMER a valorisé et/ou traité 44 776 tonnes déchets.

72% de ces déchets, soit 32 301 tonnes étaient des déchets ménagers ou assimilés produits dans l'une des 85 communes qui ont transféré au SIMER la compétence collecte et traitement des déchets.

Ces déchets sont principalement traités dans la Vienne, répondant ainsi à l'impératif de proximité, indispensable à limiter l'impact environnemental de ceux-ci et à maîtriser les coûts de transport.

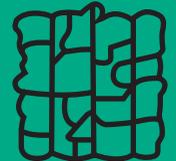


- 📍 TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > transfert
- 🌿 VÉGÉTAUX > compostage
- 🟠 GRAVATS > remblaiement de carrière
- 👉 RECYCLABLES > tri des déchets
- 📍 TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > enfouissement
- 📍 VERRE > recyclage en unité de préparation de calcin
- 📍 FERRAILLES > recyclage

85 communes



46%
de déchets
enfouis
49% en 2020



29%
de valorisation
matière
28% en 2020



6%
de valorisation
énergétique
6% en 2020



19%
de valorisation
organique
17% en 2020

85 communes

La valorisation matière » 29%

La valorisation matière représente 9285 t, soit 29% des tonnages traités en 2021.

Elle est calculée à partir :

- des tonnages triés et valorisables des emballages / papiers collectés passant par le centre de tri ainsi que du verre, textile et carton ;
- des tonnages collectés et triés en déchèterie de la ferraille, des DEEE, du mobilier, des piles, des batteries, des lampes, du polystyrène, des films plastiques, des plastiques durs et des pneus.



Centre de tri
2 822 t = 30%
2020 : 2 378 t = 29%
2019 : 2 560 t = 32%

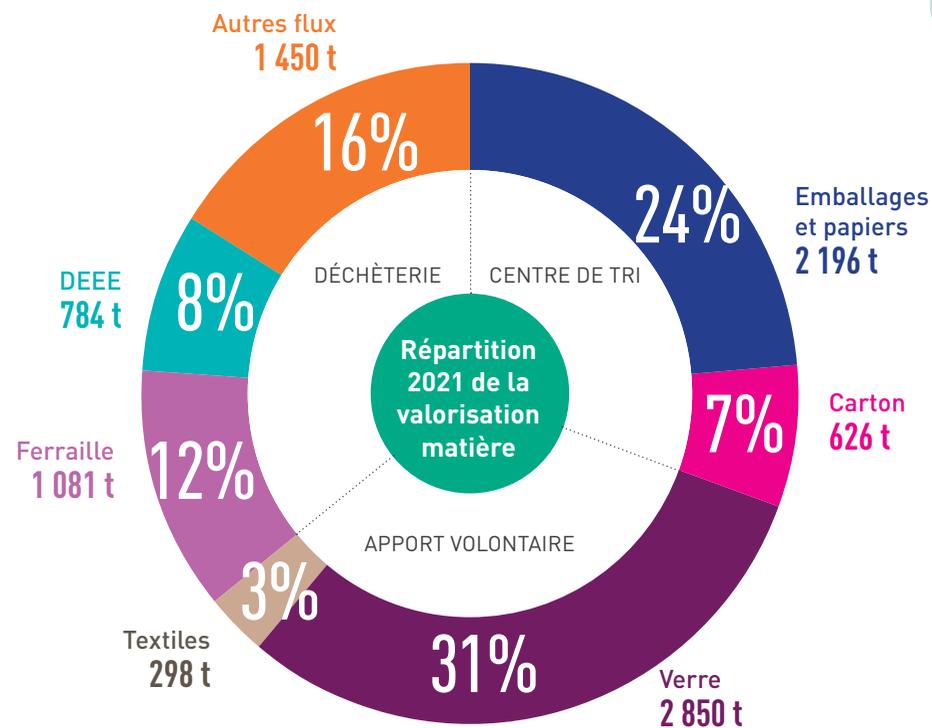


Apport volontaire
3 148 t = 34%
2020 : 2 855 t = 35%
2019 : 2 797 t = 34%



Déchèteries
3 315 t = 36%
2020 : 2 878 t = 36%
2019 : 2 772 t = 34%

85 communes



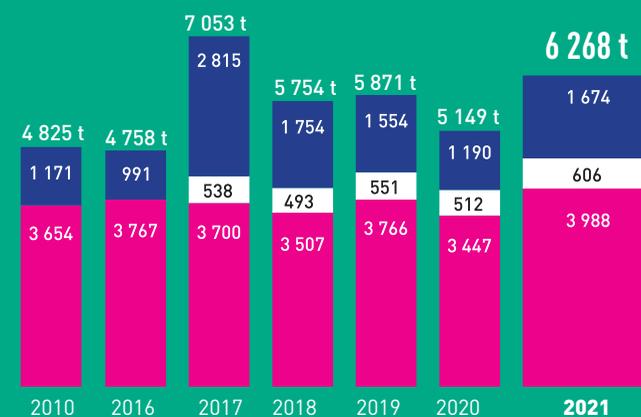
Les indicateurs techniques du centre de tri

Les tonnages entrants dans le centre de tri ont été de 6 268 tonnes, soit une progression de 20% par rapport à l'année précédente.

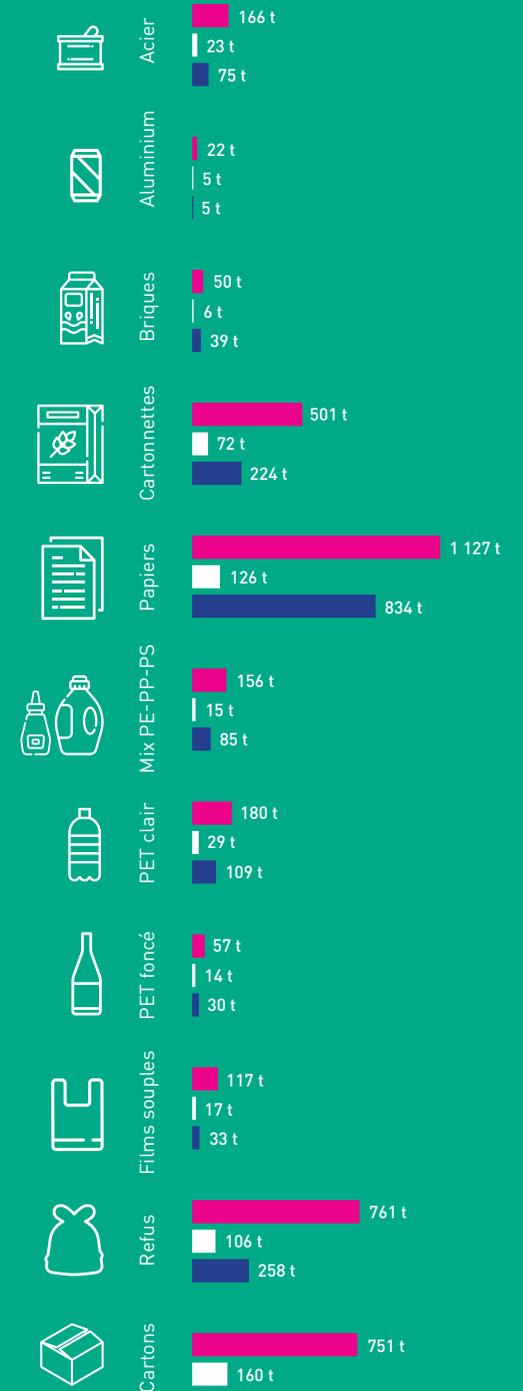
Les bonnes performances des collectes sélectives expliquent cette tendance, tout périmètre confondu.

- SIMER / CCRC
- COLLECTIVITÉS CLIENTES
- CU DE GRAND POITIERS

Évolution des tonnages entrants au centre de tri de 2010 à 2021



Production 2021 du centre de tri



La valorisation organique » 19%

La valorisation organique désigne l'ensemble des modes de gestion des déchets biodégradables (déchets verts, déchets alimentaires).

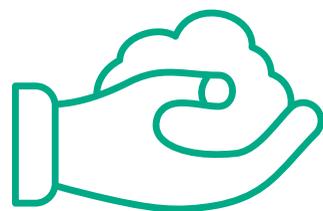
Pour effectuer cette valorisation, le SIMER a recours à 2 plateformes de compostage, dont l'une située à SILLARS est la propriété du syndicat

En 2021, la valorisation organique a augmenté de 2 points, suivant la hausse des apports de déchets verts en déchèterie.

La vente de compost a cru de près de 30%.



3 535 tonnes ont été vendues selon la répartition suivante :



3 151 t auprès de 20 professionnels

384 t aux particuliers

85 communes

Vie de l'installation

Tonnages entrants sur les sites de traitement



Déchets verts



Déchets alimentaires

SIMER
Sillars

6 864 t

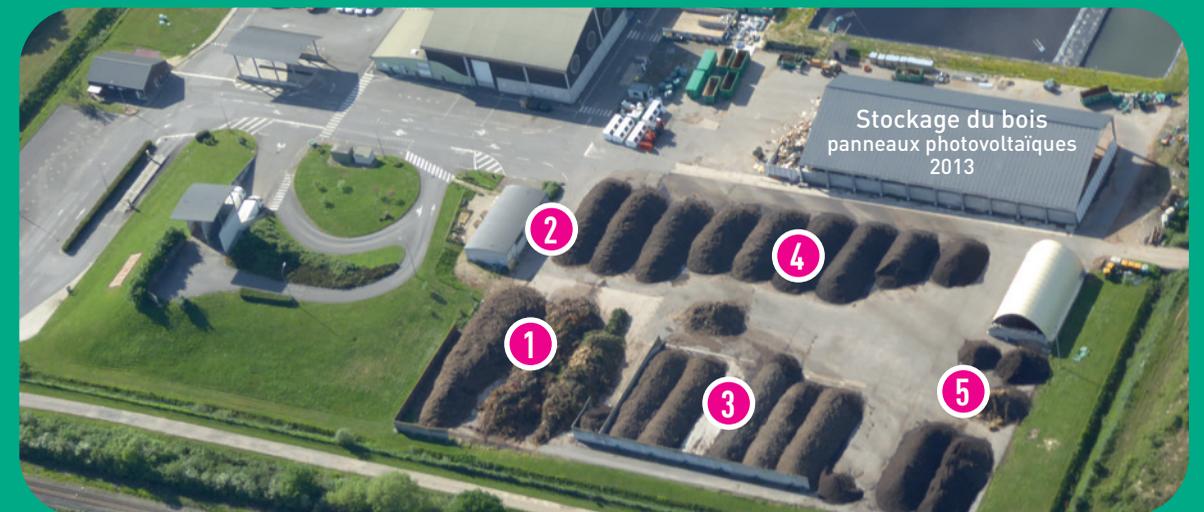
289 t

VALOR-LISE
Champagné-Saint-Hilaire

1 657 t

22 t

8 832 t
traitées en 2021



La valorisation énergétique » 6%

La valorisation énergétique est calculée à partir :

- Du bois de classe A et de classe B traité sur la plateforme du SIMER ;
- Des tonnages de déchets dangereux collectés en déchèterie ;
- De la partie ligneuse des déchets verts.

Nous parlons de valorisation énergétique dès lors que l'élimination du déchet produit de l'énergie pouvant être réutilisée.

6% des déchets collectés par le syndicat font l'objet d'une valorisation énergétique. Ce chiffre est stable entre 2020 et 2021.

Si on regarde l'activité de la plateforme de valorisation du bois, on constate une très légère baisse des entrées de bois B (2 477 tonnes) mais une hausse significative du bois A dont la quantité double (340 tonnes en 2020 / 604 tonnes en 2021).

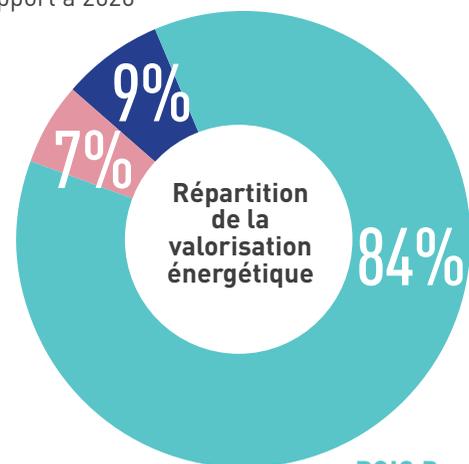
Après une année de crise et de difficultés d'écoulement de la matière, 2021 a permis d'augmenter les sorties de la plateforme de 43%, soit 3 197 tonnes, permettant ainsi un large déstockage.

L'essentiel des expéditions ont concernées le bois traité, 2 994 tonnes contre 203 tonnes de bois non traité.

85 communes

BOIS A > 166 t
+ 2 points par rapport à 2020

DDS REP et HORS REP > 118 t
+ 0,5 point par rapport à 2020



BOIS B > 1 543 t
-2,5 points par rapport à 2020



Vie de l'installation

13%
de bois issu des ménages hors territoire

7%
de bois issu des professionnels

Répartition du bois A et B entrant sur la plateforme de valorisation en fonction de l'origine de production

80%
de bois A et B issu des déchèteries

Évolution des tonnages collectés du bois traité et non traité depuis 2015

■ BOIS A

Bois non traité, issu des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...

■ BOIS B

Bois faiblement traité, qui rassemble les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravat...



Le traitement des déchets ultimes » 46%

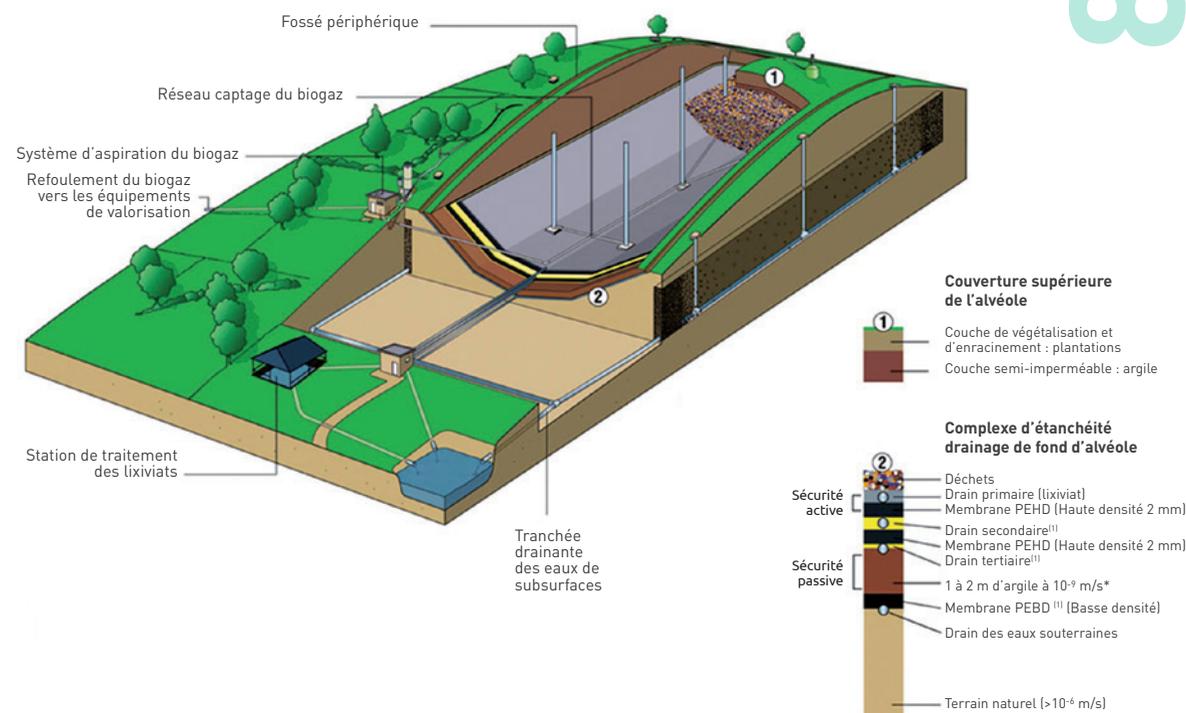
85 communes

Les déchets ultimes ne sont plus valorisables par recyclage ou valorisation énergétique. Au sens de la loi ce sont les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Ces déchets ultimes sont composés de 3 flux majoritaires que sont les Ordures Ménagères Résiduelles, le tout-venant des ménages et des professionnels et les refus du centre de tri.

En 2021, la part des déchets ultimes, non valorisés, est en recul de 3 pts, portant ainsi le taux de valorisation des déchets à 54% sur le territoire syndical. Ce chiffre est obtenu grâce à une progression plus rapide des flux valorisables par rapport à ceux qui ne le sont pas. Ce taux de valorisation de 54% est la meilleure performance atteinte par le syndicat.

Conception d'une alvéole de stockage



[1] sur certains sites



20 750 tonnes
enfouies en
2021

19 948 enfouies en 2020

■ OMR ■ TOUT-VENANT ■ REFUS DE TRI

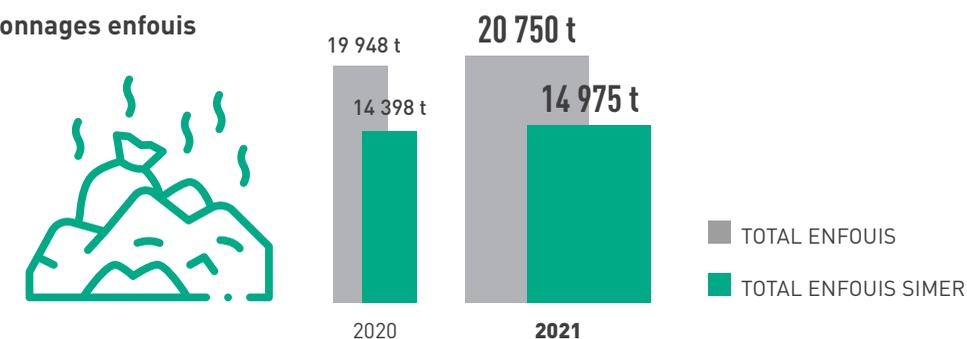
Évolution des tonnages enfouis entre 2016 et 2021

Année	OMR	TOUT-VENANT	REFUS DE TRI
2021	14 298 t	5 327 t	1 125 t
2020	14 298 t	4 716 t	934 t
2019	14 741 t	4 846 t	972 t
2018	15 423 t	5 906 t	1 043 t
2017	15 362 t	5 647 t	1 167 t
2016	15 600 t	5 603 t	615 t

Tonnages enfouis en fonction de leur provenance

	2021	2020	Δ	2021	2020	Δ	2021	2020	Δ
SIMER	10 643 t	10 685 t	-0,4%	3 571 t	3 164 t	+13%	761 t	549 t	+39%
CCCP (territoire de l'ex CCRC)	1 693 t	1 676 t	+1%	533 t	438 t	+22%			
CUGP	1 962 t	1 937 t	+1%	803 t	697 t	+15%	106 t	101 t	+5%
Déchets hors ménages	0 t	0 t		420 t	416 t	+1%	258 t	285 t	-9%

Évolution des tonnages enfouis



Les déchets non ménagers



Total des déchets hors ménages

2 115 tonnes en 2017

3 233 tonnes en 2018

2 264 tonnes en 2019

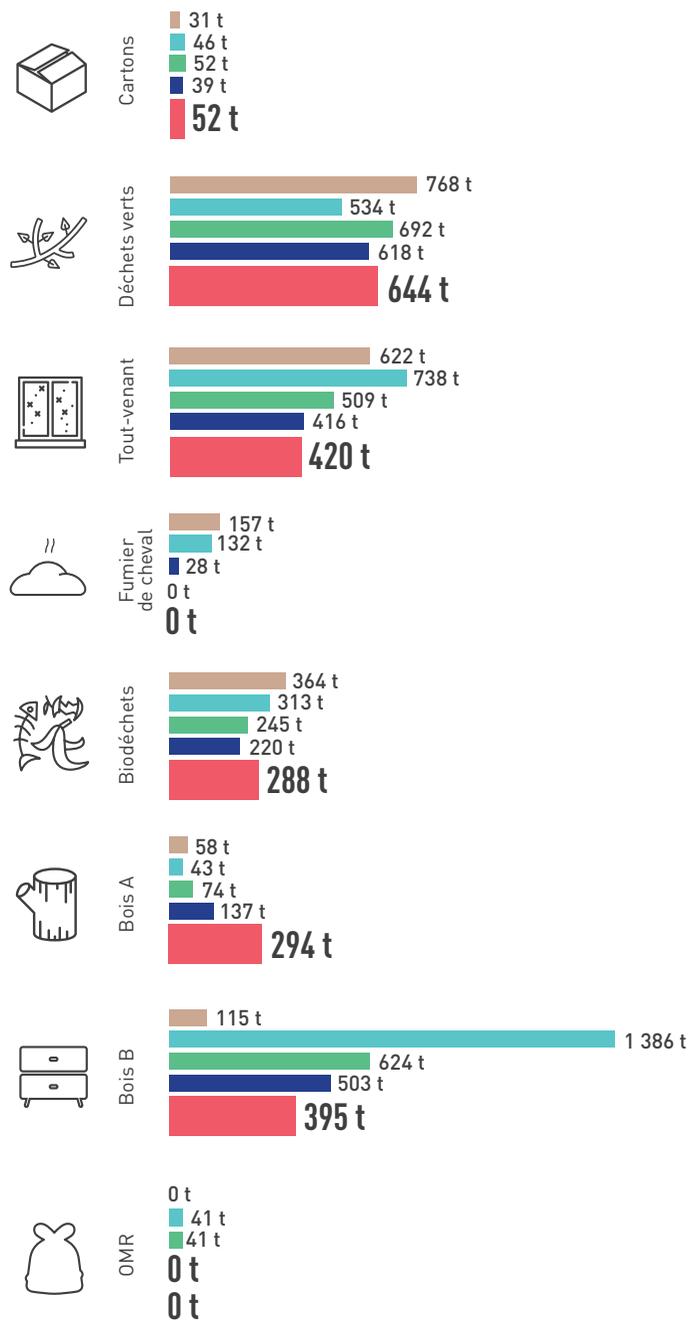
1 933 tonnes en 2020

2 093 tonnes en 2021

Sont considérés comme déchets non ménagers ceux pour lesquels une collecte spécifique a été réalisée. Pour autant, les déchets apportés par les professionnels ou les collectivités en déchèterie sont assimilés à ceux des ménages.

Évolution 2017/2021 de la répartition des déchets hors ménages par flux

2017 2018 2019 2020 2021



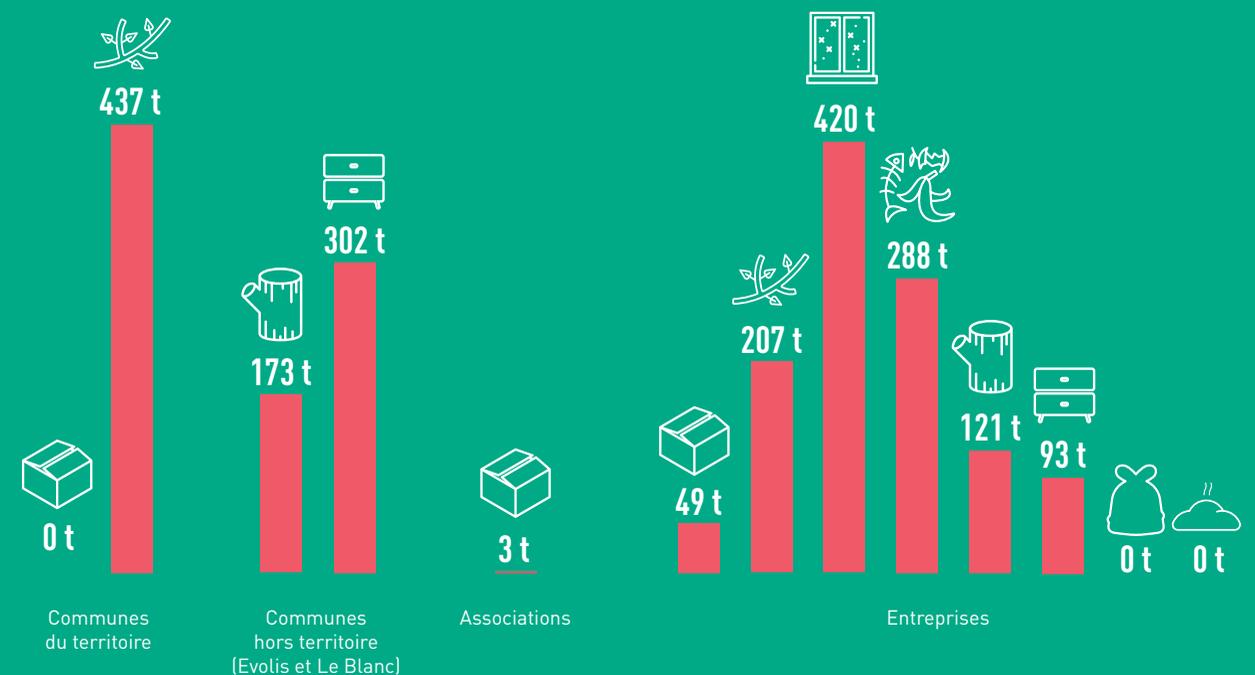
2 093 t

de déchets non ménagers ont été pris en charge par le syndicat en 2021. Ce chiffre est en progression de 8% par rapport à l'année passée.

202 rotations

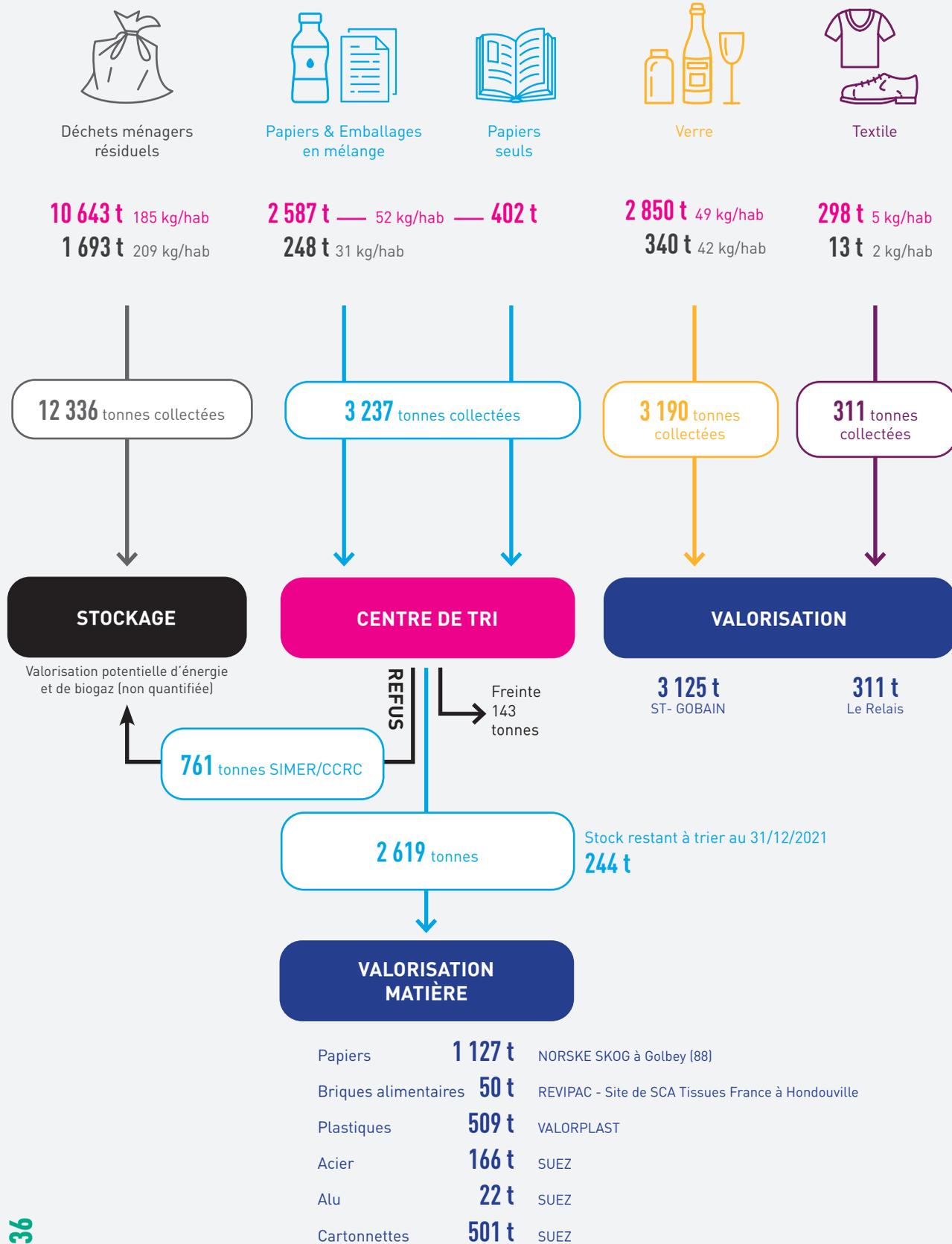
sur l'année dédiées aux professionnels.

Tonnage 2021 des déchets hors ménages par type de producteur



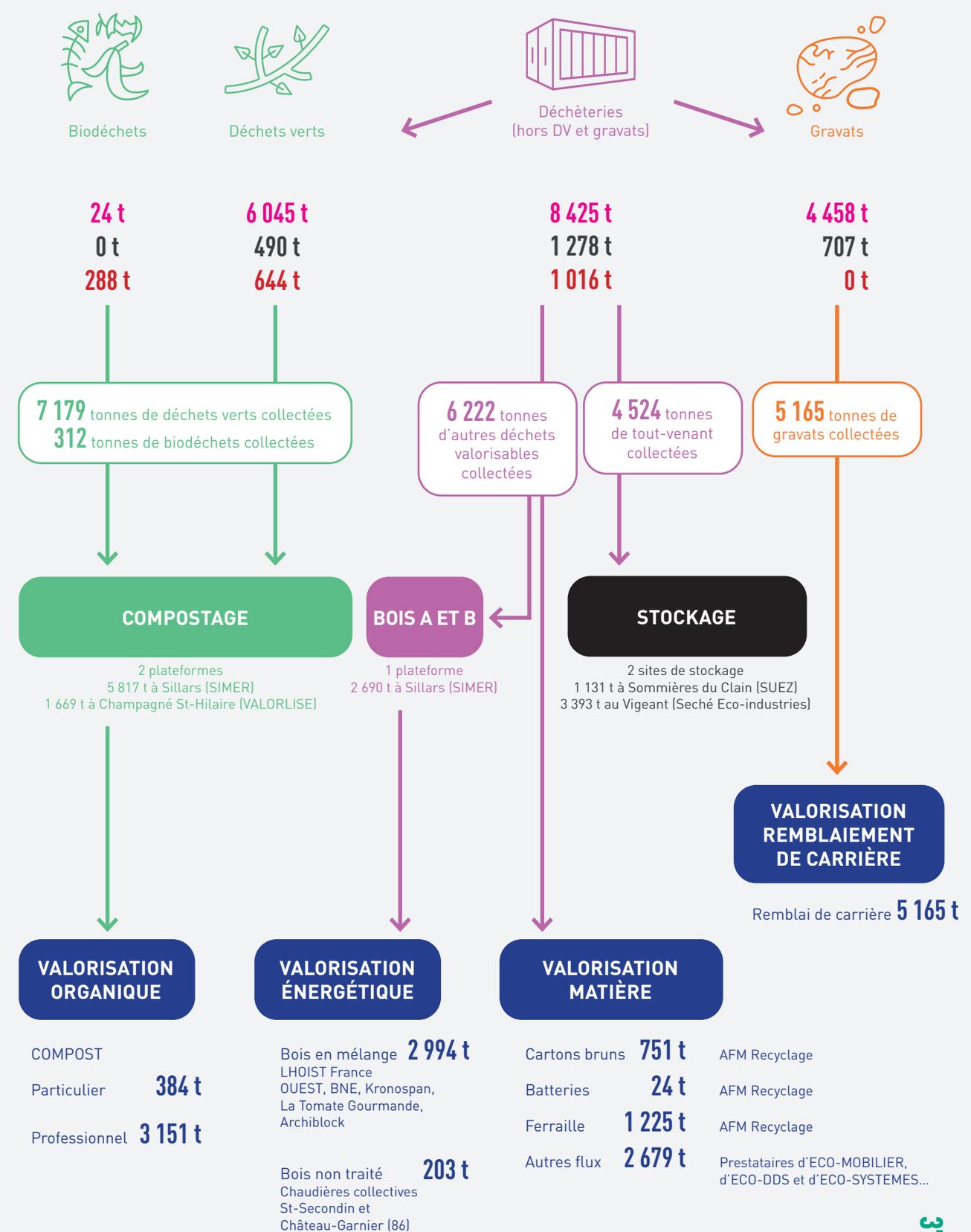
Synthèse des flux collectés et traités

pour le territoire concerné par un transfert de compétence collecte et/ou traitement



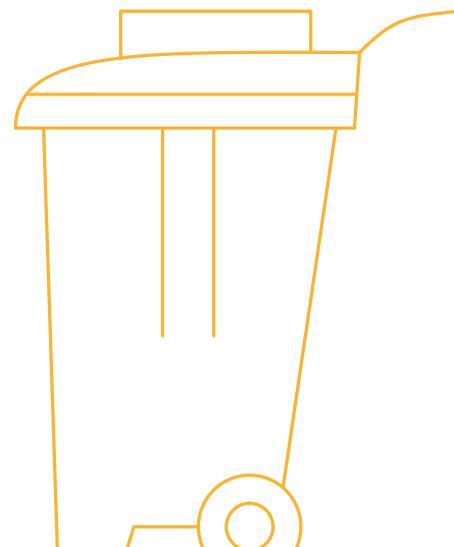
73 902 habitants en 2021

SIMER (compétence exercée en régie)
CCRC (prestation exercée par les équipes du SIMER)
Déchets non ménagers



Les indicateurs économiques et financiers

La gestion des déchets a connu de nombreuses évolutions au cours des dernières années avec notamment le développement de nouvelles filières et d'obligations réglementaires. Ces évolutions ont eu un impact sur le coût du service rendant l'analyse détaillée de ceux-ci indispensable pour pouvoir les maîtriser.



Financement du service

Le service est essentiellement financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), selon les dispositions de l'article 2033-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les particuliers

Le montant annuel 2021 de la REOM pour les particuliers est calculé selon deux critères : la fréquence et le type de collecte (porte à porte ou point de regroupement, bout de voie).

	Porte à porte	Point de regroupement ou bout de voie
	13 777 foyers	17 461 foyers
 Un ramassage hebdomadaire C1	218 € TTC	208 € TTC
 Deux ramassages hebdomadaires C2	271 € TTC	218 € TTC

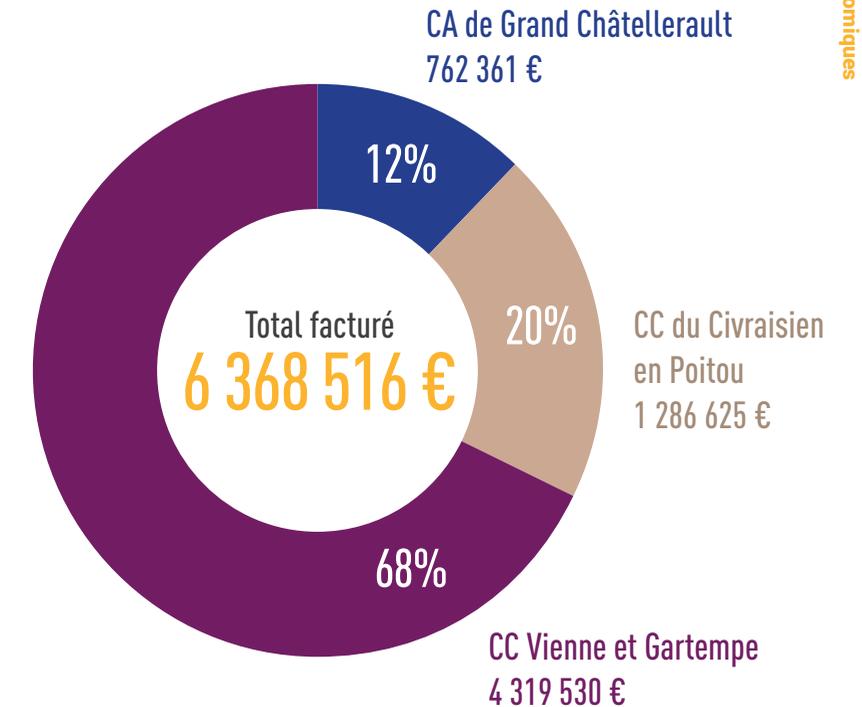
Les professionnels

Le montant annuel 2021 de la REOM pour les professionnels se compose d'une part fixe, en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets et d'une part proportionnelle en fonction du volume hebdomadaire de déchets produits, évalué au regard de la dotation et du volume des bacs attribués.

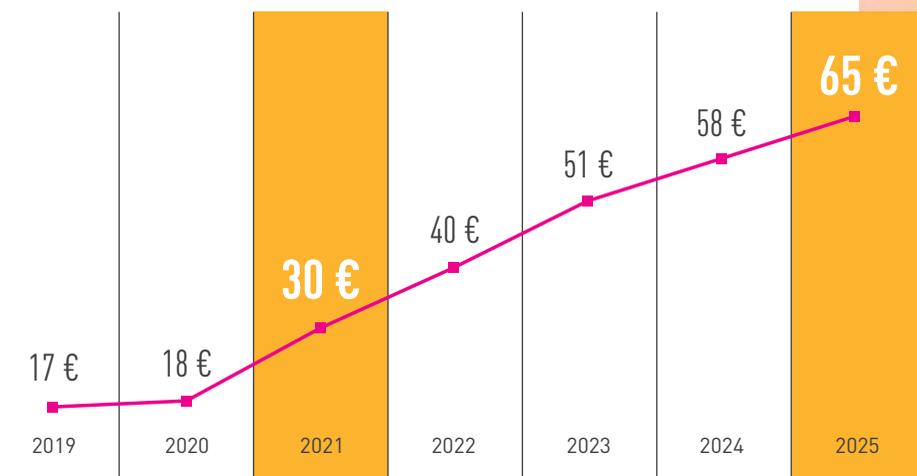
Part fixe		Part proportionnelle
 Un ramassage hebdomadaire C1	 Deux ramassages hebdomadaires C2	JUSQU'À 120L (INCLUS) 0 € TTC
511 professionnels	311 professionnels	DE 121L À 240L 109 € TTC
218 € TTC	271 € TTC	DE 241L À 600L * 218 € TTC
		601L À 1200L 436 € TTC
		1201L À 1800L 872 € TTC
		1801L À 2400L 1 308 € TTC
		ETC. <small>* Les bacs de 660L correspondent à un volume utile de 600L</small>

Répartition des contributions versées par les EPCI concernés par la compétence collecte et traitement

Sous l'effet de la hausse de la TGAP et de l'effondrement des cours de matériaux en 2020, le Comité syndical avait décidé de faire évoluer les tarifs de la redevance due par les particuliers et les professionnels de 7% pour l'année 2021. Les contributions versées par les 3 EPCI tiennent donc compte de cette évolution.



Évolution de la taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)



Pour 2021, à elle seule la hausse de la TGAP (+12 €/T) a représenté une augmentation du coût de l'enfouissement de l'ordre de 250 000 €, soit environ 3,30 € par habitant.

Résultat de l'exercice

Le compte administratif 2021

Les dépenses et recettes d'exploitation

Montant des dépenses	11 841 506,75 €
Montant des recettes	12 186 822,44 €
Résultat de l'exercice	345 315,69 €
Résultat antérieur reporté	1 495 629,66 €
Résultat de clôture	1 840 945,35 €

Les dépenses et recettes d'investissement

Montant des dépenses	3 463 219,14 €
Montant des recettes	4 875 962,71 €
Résultat de l'exercice	1 412 743,57 €
Résultat antérieur reporté	54 054,42 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-1 188 788,62 €
Résultat de clôture	278 009,37 €

Une année 2021 marquée par :

La progression de 15% des charges d'exploitation, en raison notamment de la réalisation de l'enquête & distribution initiée dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative, dont :

- **les charges à caractère général, + 24%** (4 056 k€ > 5 022 k€)
- **les charges de personnel, + 13%** (4 748 k€ > 5 382 k€)

La nette évolution des produits d'exploitation de 19%, dont pour les plus significatives :

- **les ventes de matériaux, + 96%** (372 k€ > 729 k€)
- **les soutiens versés par les éco-organismes, + 74%** (907 k€ > 1 581 k€).
A noter le soutien de l'ADEME pour la mise en œuvre de la redevance incitative à hauteur de 435 000 €
- **les prestations de services, + 20%** (766 k€ > 922 k€)

Principaux investissements réalisés en 2021

- Dispositifs de pré-collecte (bacs roulants, colonnes PAV, caissons) **1 211 k€**
- Véhicules de collecte [4] **959 k€** & systèmes de géolocalisation / d'identification **87 k€**
- Matériels de manutention [2] **90 k€**
- Travaux bâtiments de l'Eco-Pôle + divers équipements **58 k€**
- Travaux de rénovation agence de collecte à Civray **57 k€**

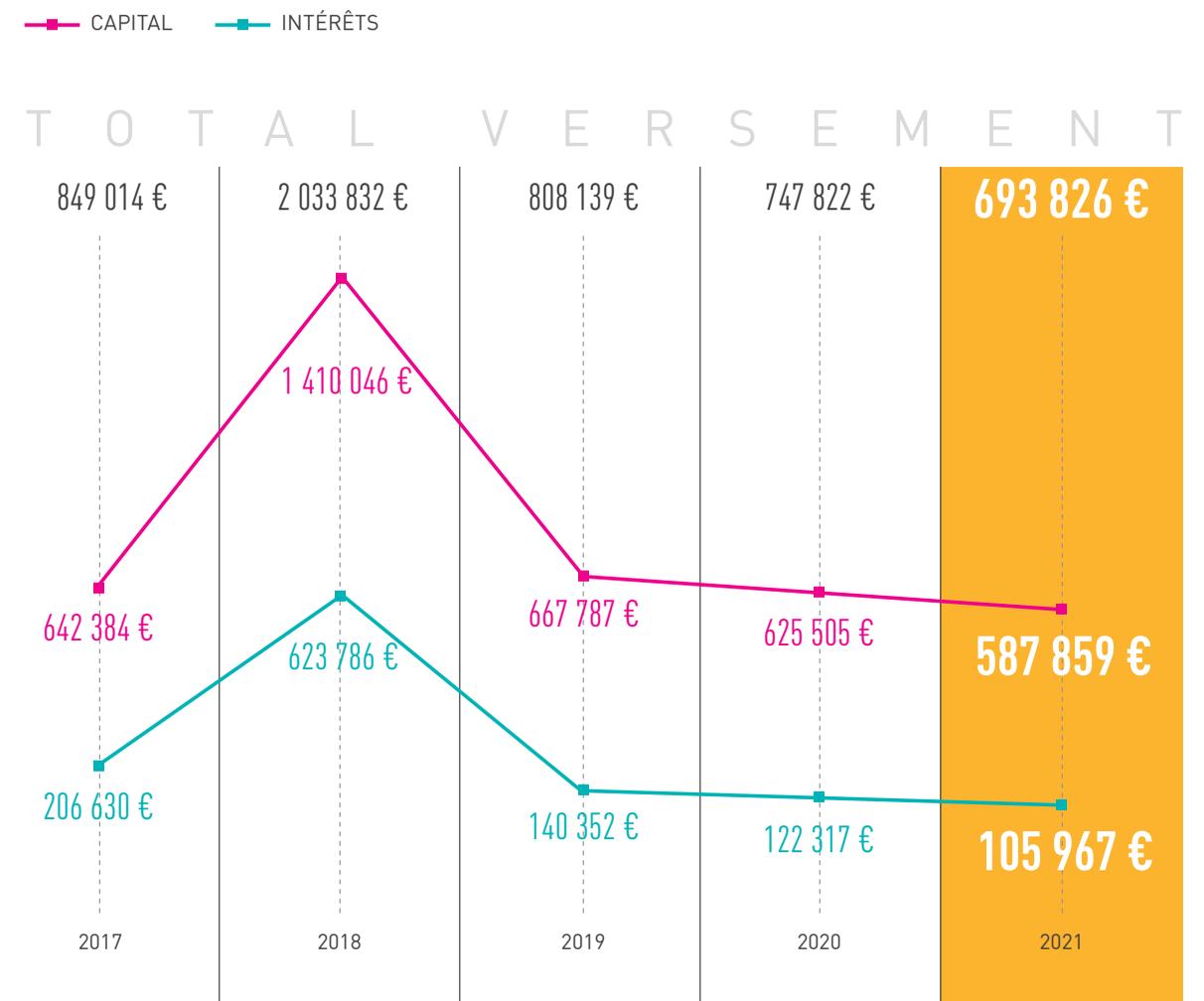
Autres dépenses d'investissement

- Remboursement de la dette **588 k€**
- Amortissements des subventions **160 k€**

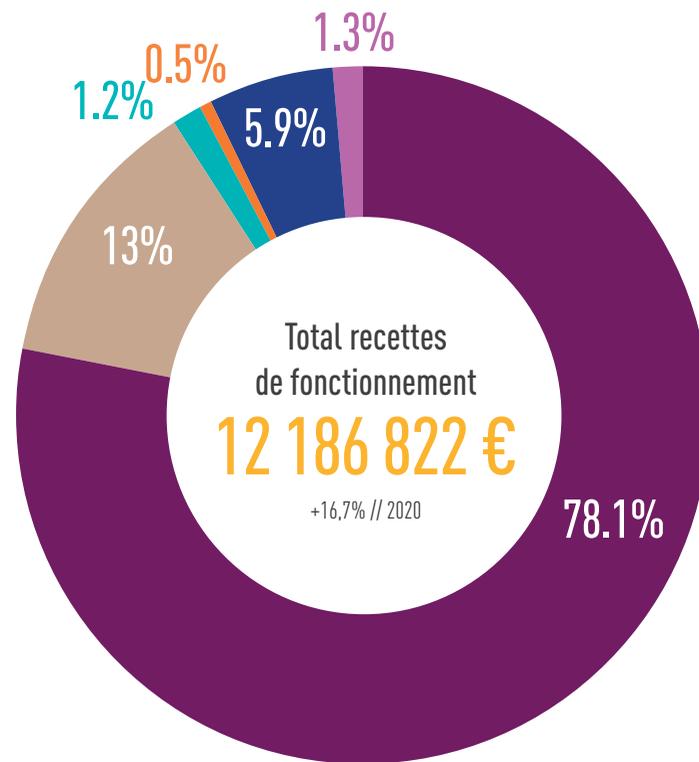
A noter que 60% des dépenses d'investissement réalisées en 2021 concernent la mise en place de la Redevance Incitative.



Évolution des remboursements par année



Recettes d'exploitation



Produits des services et ventes
9 514 584 € +11,8% // 2020

Subventions d'exploitation
1 581 520 € +74,4% // 2020

Atténuations de charges
720 315 € +122% // 2020

Recettes d'investissement
160 548 € 0% // 2020

Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions
0 € 0% // 2020

Autres produits de gestion courante
147 922 € -48,4% // 2020

Produits exceptionnels
61 934 € +87,3% // 2020

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

• Vente des matériaux centre de tri	335,5 K€	+115% // 2020
• Vente du verre	39,5 K€	-38% // 2020
• Vente des matériaux déchèteries	241 K€	+235% // 2020
• Vente de compost	42 K€	+27% // 2020
• Vente de broyat de bois	43 K€	+12% // 2020

Montant des principales recettes perçues au titre des prestations de services réalisées

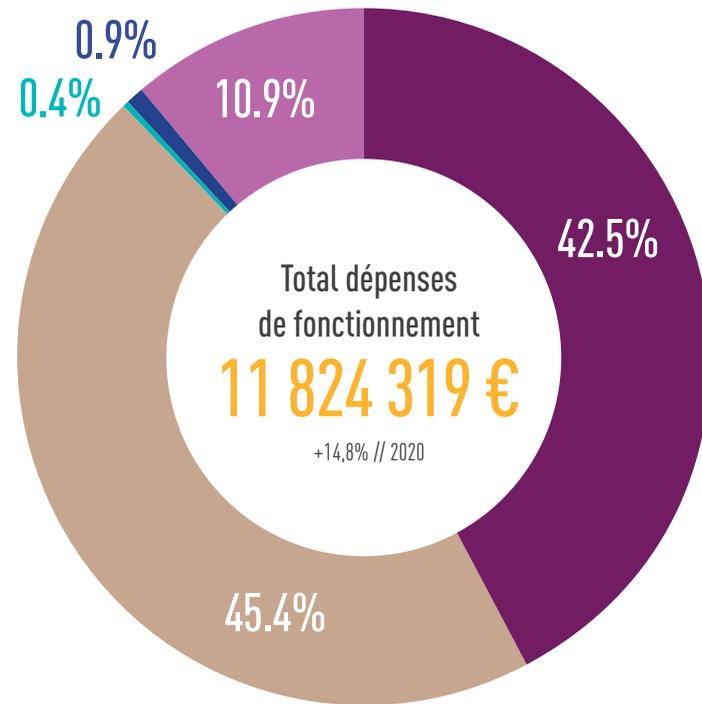
• Prestations pour le tri et le transport de la CS	306 K€	+24% // 2020
• Prestations pour la collecte des OMR	268 K€	+23% // 2020
• Prestations pour le gardiennage de déchèteries	70,5 K€	+70% // 2020
• Prestations diverses pour les professionnels	99,5 K€	-4% // 2020
• Accès et apports des professionnels en déchèteries	93 K€	+8% // 2020
• Prestations de broyage de bois	53 K€	+40% // 2020
• Prestations pour les collectivités	18 K€	
• Autres	13 K€	

Principales soutiens perçus des éco-organismes et des aides publiques

• CITEO (emballages et papiers)	856 K€	+19% // 2020
• OCAD3E (appareils électriques et électroniques)	60,2 K€	+14% // 2020
• ECO-MOBILIERS (meubles)	69,3 K€	+18% // 2020
• ECO-DDS (produits dangereux)	8,2 K€	-16% // 2020
• ECO-TLC (textiles)	6,6 K€	+14% // 2020
• ADEME	520 K€	+1172% // 2020
• RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	77,8 K€	



Dépenses d'exploitation



Charges de personnel
et frais assimilés
5 364 420 € +13% // 2020

Charges à caractère général
5 022 314 € +23,8% // 2020

Dotations aux amortissements
1 288 477 € -6% // 2020

Charges financières
105 159 € -10,1% // 2020

Autres charges
43 948 € +565,9% // 2020

Montants des principales prestations sous-traitées à des entreprises extérieures

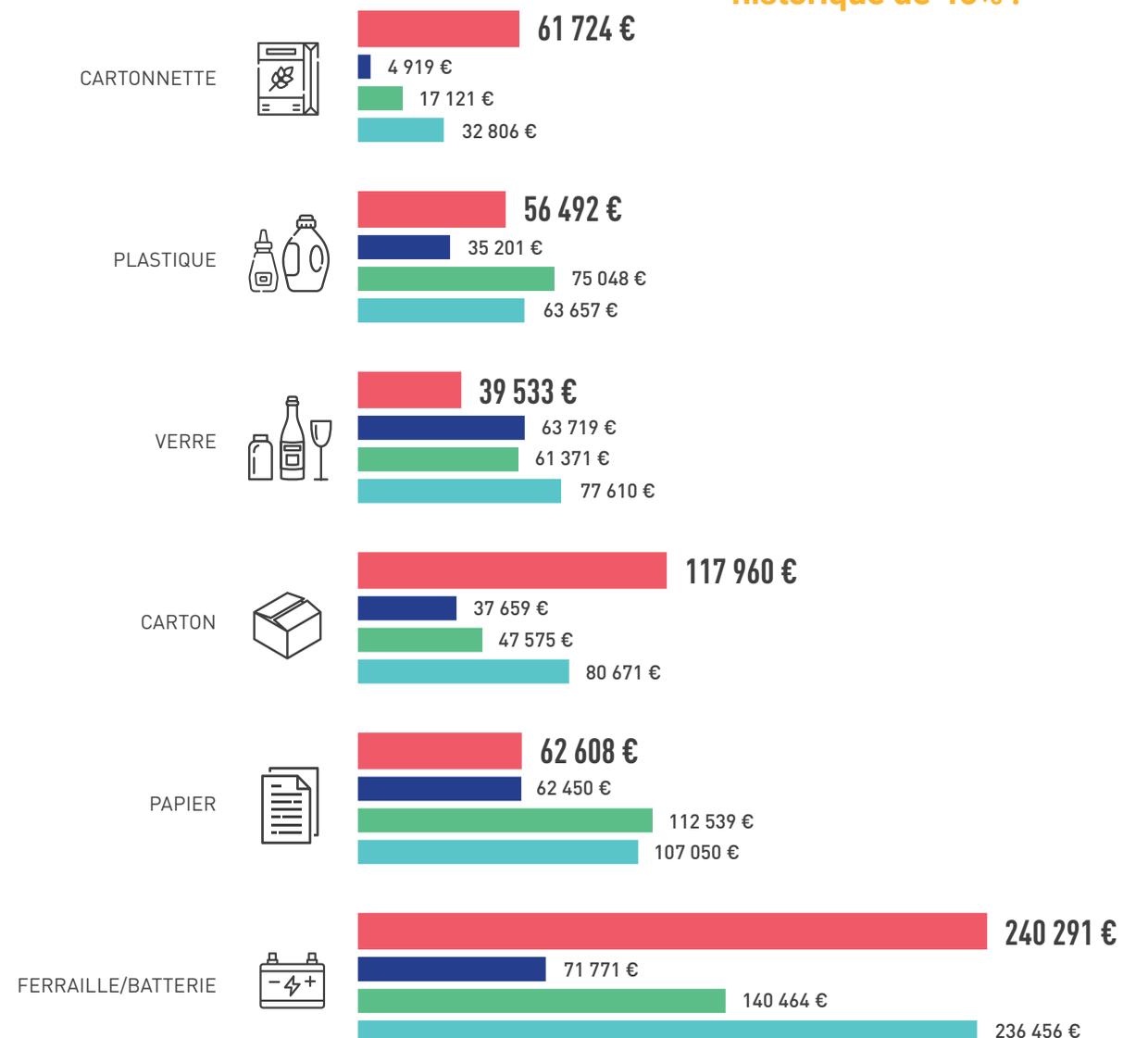
- Traitement des déchets ultimes et inertes
1,93 M€ +18% // 2020
- Collecte du verre
112 k€ +8% // 2020
- Collecte et traitement des déchets dangereux
70 k€ +11% // 2020
- Broyage du bois
51 k€ +87% // 2020
- Enlèvement et valorisation de bois pré-broyé
43 k€ +27% // 2020
- Entretien des vêtements de travail
26,5 k€ +3% // 2020
- Valorisation des végétaux
31,5 k€ +29% // 2020
- Prestations de transport
20,5 k€



Cours des matériaux

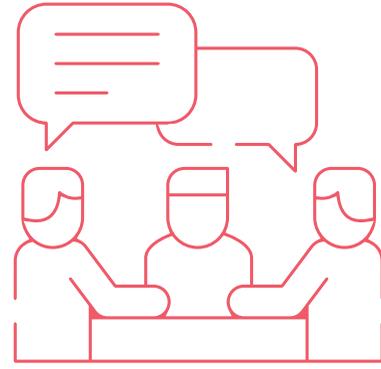
Évolution 2018/2021 des ventes de matériaux

■ 2021 ■ 2020 ■ 2019 ■ 2018

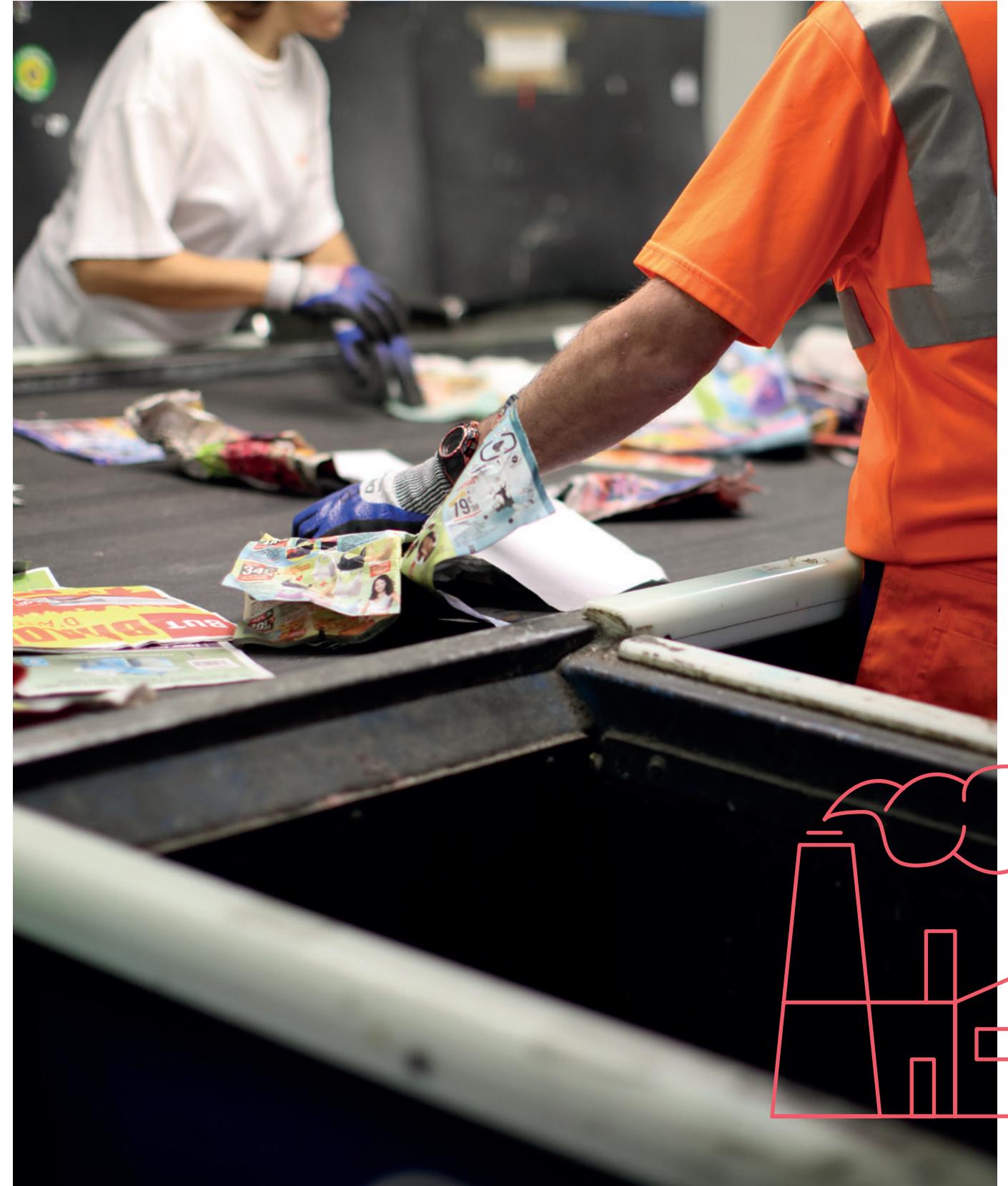
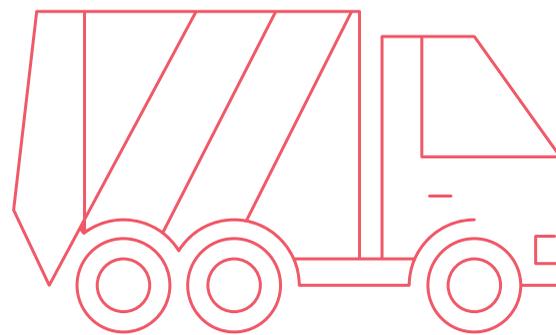
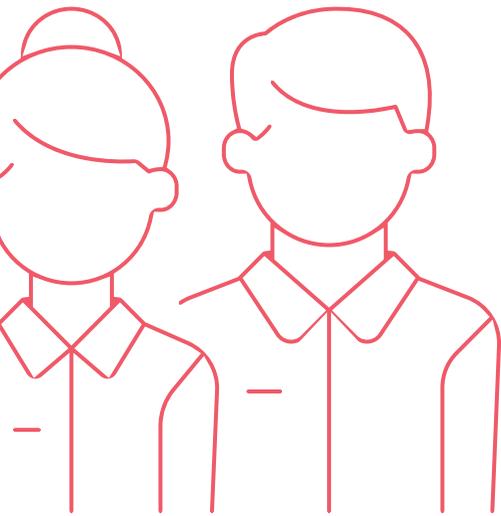


Une nette reprise des cours de vente des matériaux en 2021, à l'exception de ceux concernant le verre qui ont enregistré une chute historique de 46% !

Vos déchets, notre métier Le bilan social



L'une des vertus méconnues de la prévention et la gestion des déchets, est la création de nombreux emplois liés à cette activité. A ce titre, le SIMER est un acteur important du territoire qui s'efforce de pratiquer une politique de formation soutenue pour accompagner ses agents dans des métiers en constante évolution.





62 titulaires



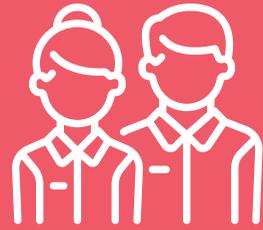
31 contrats droit privé



63 emplois aidés



1 apprenti



157
agents en
2021

Atelier 2

Collecte 44

Compostage 2

Déchèterie 21

Exploitation 3

Facturation et relation à l'utilisateur 8

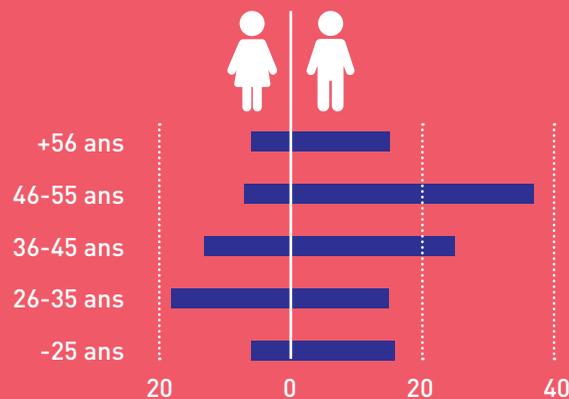
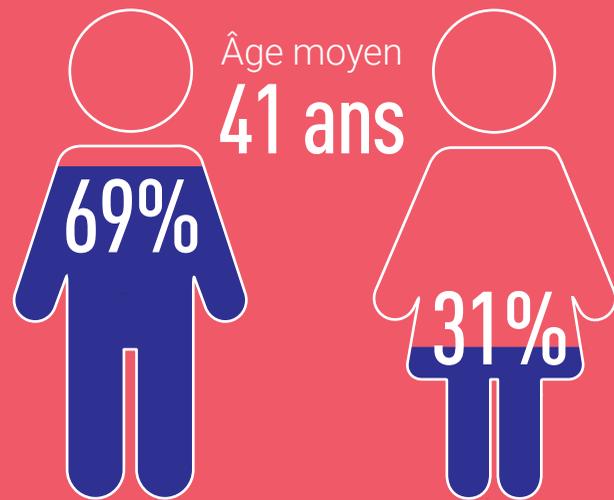
Polybenne 6

Prévention 5

Tri 37

Redevance Incitative 27

Projet T 2



Formations

82 agents

du SIMER ont suivi au moins une formation en 2021 soit un peu plus qu'en 2020 (59)

52% de l'effectif

a suivi au moins une formation

2570 heures

soit 376,5 jours de formations sur l'année

40 935 €

versés à des organismes de formations

11 985 €

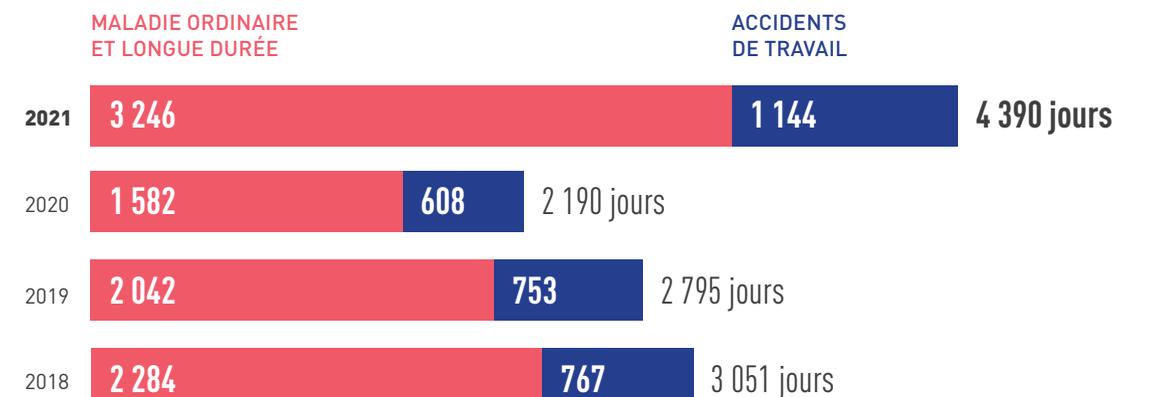
de cotisations au CNFPT

52 920 € au total

Bilan CT /CHSCT

- Tableau des effectifs 2021.
- Informations sur le nouveau schéma de collecte lié à la redevance incitative.
- Bilan des formations 2020.
- Plan de formation 2021 : L'accompagnement des encadrants, la conduite au changement des services, le perfectionnement à de nouveaux outils, la prévention HS, la sensibilisation aux risques, la structuration des équipes liées au projet de la redevance incitative...
- Travail sur la réorganisation du plan de circulation et de stationnement du site de l'Eco-Pôle.
- Mise en place d'astreintes.
- Présentation de la charte sur le télétravail.
- Réorganisation du service Transport.
- Bilan absentéisme 2021.
- Suivi et évolution des consignes sanitaires.
- Point sur les contrôles de la DREAL.
- L'organisation des visites médicales obligatoires.

Absentéisme évolution 2018 à 2021



Projets 2022

Déploiement de la redevance incitative (RI)

L'année 2022 va être une étape importante dans le lancement du projet RI. C'est l'année du lancement des nouveaux circuits de collecte et de la facturation à blanc. C'est aussi une année d'ajustements pour se préparer au passage de la RI réelle en 2023.



Intégration à compter du 1^{er} janvier 2022 de l'ex CC de la Région de Couhé

Depuis 2009, l'Ex Communauté de Commune de la Région de Couhé a transféré au SIMER, la seule compétence traitement des déchets et les opérations de transfert et de transport qui s'y rapportent. En 2021, la CC du Civraisien en Poitou a décidé pour cette part de son territoire de transférer également au syndicat la compétence collecte des déchets.

Lancement d'une étude territoriale

Toutes les collectivités du département, compétentes en matière de gestion des déchets, ainsi qu'Eaux de Vienne, vont se réunir pour conduire une réflexion sur le devenir des installations de valorisation et de traitement des déchets.

Au travers de cette réflexion, trois objectifs :

- Augmenter les performances de valorisation des déchets des collectivités et limiter le recours à l'enfouissement.
- Proposer des solutions locales de valorisation des déchets pour les flux prioritaires : les déchets ultimes, le papier et les emballages, le bois, les biodéchets, les boues d'épuration.
- Disposer d'un schéma harmonisé et complémentaire entre les différentes installations.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Lutte contre le gaspillage, économie circulaire ou encore baisse de la quantité de déchets non valorisés, pour les futures générations, un changement des comportements doit s'opérer. Un outil, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Il a vocation à construire et structurer les actions de prévention pour répondre à ces objectifs pour les 6 ans à venir.

Le SIMER va se lancer dans l'élaboration de son PLPDMA 2023-2027 pour répondre à une obligation réglementaire, tout en étant dans la continuité de la mise en place de la Redevance Incitative. Ce programme permettra de continuer d'accompagner les usagers, particuliers et professionnels, dans la réduction des déchets et leur meilleure valorisation.

Centre de tri

Depuis 2018, CITEO mène le **Plan de Performance des Territoires**. Il consiste à accompagner les collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés. Dans le cadre de ce plan, 5 vagues d'Appels À Projets (AAP) successives, ont été programmées jusqu'en 2022.

Depuis octobre 2021, CITEO a lancé la dernière phase d'AAP destinée à poursuivre l'extension des consignes de tri en France, l'**amélioration des performances et l'optimisation du dispositif de tri et de recyclage**. Dans ce cadre, et en parallèle de l'étude départementale qui doit permettre de déterminer la solution définitive pour les installations de traitement existantes en 2026, la candidature du centre de tri du SIMER va être déposée en solution transitoire à l'Appel à projets sur l'adaptation des centres de tri pour trier tous les emballages ménagers et améliorer les performances de tri.

Cette solution transitoire concerne la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, dont les enjeux et les objectifs sont les suivants :

- Trier toutes les tonnes entrantes, en particulier celles en Extension des Consignes de Tri (ECT),
- Maîtriser les coûts de traitement actuels,
- Conserver les conditions de travail et d'exploitation actuelles, voire de les améliorer,
- Améliorer les performances de tri avec des investissements limités,
- Faire bénéficier les collectivités adhérentes du passage en ECT.

Réemploi

La réhabilitation des espaces réemploi va se poursuivre avec de nouveaux équipements dans les déchèteries (Verrières, Couhé, Saint-Savin, Pleumartin, Usson, Valdivienne) Les formations des agents continuent également.

EIT

Une phase de diagnostic est prévue sur la CCCP (Civray/Gençay) ; l'objectif est d'en réaliser 50 afin d'avoir une représentation des besoins et ressources disponibles sur le territoire et ainsi répondre au mieux aux enjeux de transition écologique.

Les groupes de travail se poursuivent et fourmillent !

- Les résultats des travaux de recherche et développement pour la valorisation des textiles synthétiques et naturels (chutes de production, EPI) et plastiques durs seront bientôt dévoilés ! Objectif : réintégrer 160 T de déchets plastiques dans les process des plasturgistes locaux.
- La démarche de labellisation de la future filière gravats recyclés devrait s'amorcer.
- Les acteurs de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) vont se mobiliser autour du réemploi et de l'up'cycling pour atteindre 160 T de matières détournées.

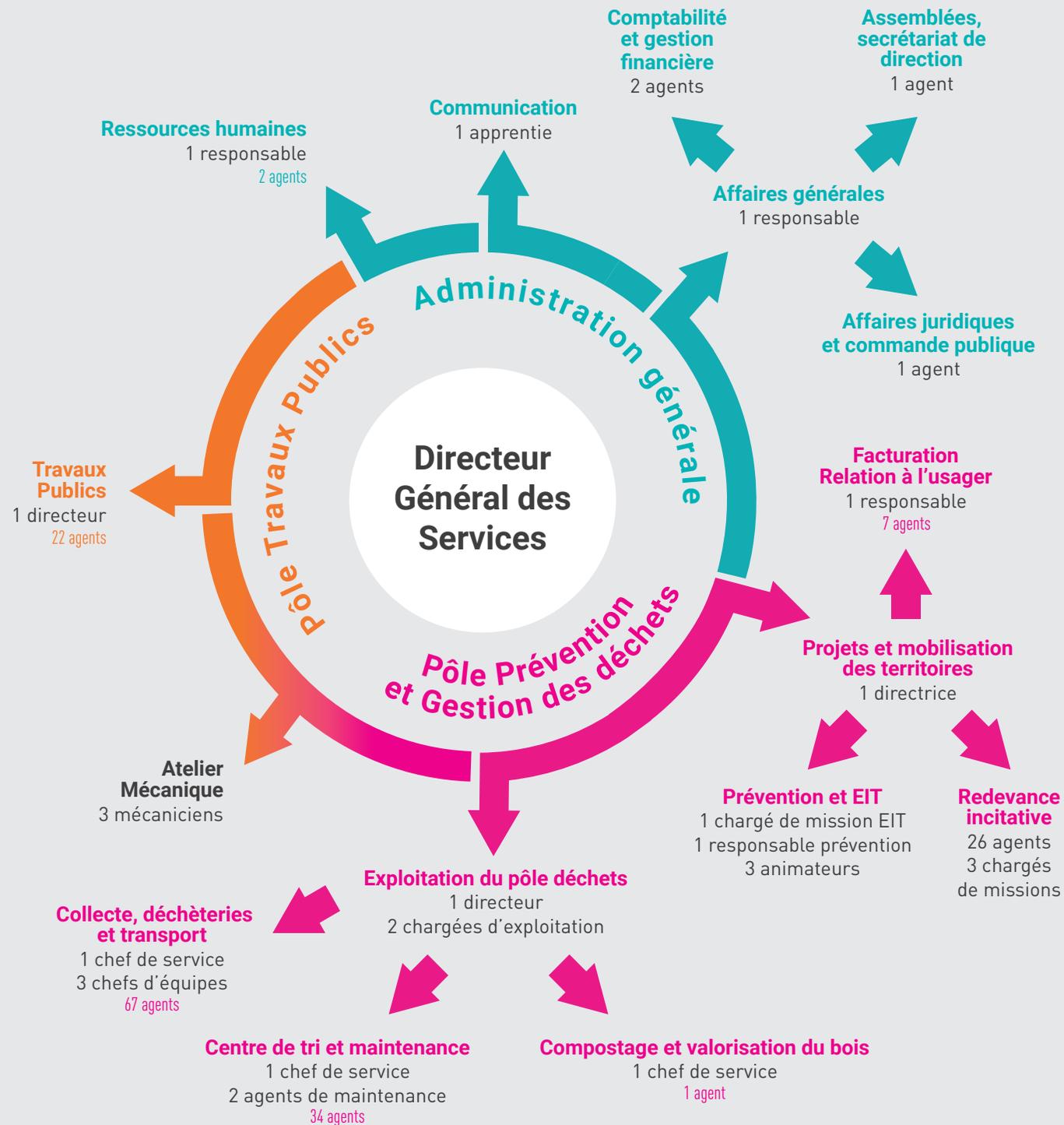
Début de la phase de pérennisation = lancement du groupe de travail élu-e-s en septembre puis écriture du projet.

Démarche qualité

- Amélioration de la signalétique verticale de l'Eco-Pôle.
- Création et mise en place de livret métiers pour améliorer l'accueil et la formation des nouveaux agents.
- Digitalisation du suivi et de la gestion des obligations réglementaires (levées d'observations liées aux vérifications générales périodiques, maintenance interne/externe, audit, etc).
- Évolution des indicateurs de suivis qualité/sécurité afin de cibler plus précisément les axes de prévention.
- Mise en place d'audit interne dans certains services.

Organigramme 2021

des postes occupés au 31 décembre 2021



AAP	Appels à projets
ADECL	Association Dynamique d'Entraide du Canton de Lussac-les-Châteaux
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
CA	Communauté d'Agglomération
CAGC	Communauté d'Agglomération de Grand Châtelierault
CC	Communauté de Communes
CCRC	Communauté de Communes de la Région de Couhé
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CT	Comité Technique
CMA	Chambre des Métiers de l'Artisanat
CU	Communauté Urbaine
CUGP	Communauté Urbaine de Grand Poitiers
DAE	Déchet d'activité Economique
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
ECT	Extension des Consignes de Tri
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPI	Équipement de Protection Individuel
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETNA	Appel à projet pour promouvoir l'Écologie Territoriale en Nouvelle-Aquitaine
EITNA	Ecologie Industrielle et Territoriale Nouvelle-Aquitaine
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs, jaunes et au verre)
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs)
PAC	Points d'Apports Collectifs
PE	Polyéthylène
PET	Polyéthylène Téréphtalate
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PP	Polypropylène
PS	Polystyrène
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
RI	Redevance Incitative
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
SYMCTOM	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
TLC	Textiles, Linge, Chaussures

C1/C2	Nombre de ramassage hebdomadaire des déchets. C1 correspond à une collecte par semaine, C2 à 2 collectes par semaine.	Eco-organisme	Organisme en charge d'assurer techniquement ou financièrement la collecte séparée des déchets et leurs traitements.
CITÉO	Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.	SIMER	Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.
Coût complet	Totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.	Valorisation énergétique	Opération qui consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion.
Coût aidé	Le coût aidé correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.	Valorisation matière	Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.
		Valorisation organique	Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation.

simer86.fr

Suivez nos actions



Siège Administratif et Pôle Travaux Publics

31 rue des Clavières BP 60040 - 86501 MONTMORILLON CEDEX
05 49 91 11 90 - siege.administratif@simer86.fr

Pôle Gestion des Déchets

Eco-Pôle - « La Poudrerie » - 86320 SILLARS
05 49 91 96 42 - ecopole@simer86.fr